



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Malik (Indonésie)	127
Discours de M. Kimura (Japon)	133
Discours de M. Günes (Turquie)	136
Discours de M. Mwaanga (Zambie)	141
Discours de M. Frydenlund (Norvège)	148
Discours de M. Al-Thani (Qatar)	151

Président : M. Abdelaziz BOUTEFLIKA
(Algérie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. MALIK (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir le privilège de vous féliciter très sincèrement, au nom de la délégation de l'Indonésie, à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Vos qualités d'homme d'Etat et vos efforts inlassables, ainsi que vos réalisations au service de la paix et d'un ordre mondial plus équitable, ont été justement reconnues par la communauté internationale dans son ensemble. C'est pourquoi nous sommes confiants que, bien que les problèmes dont l'Assemblée est saisie soient sérieux et nombreux, nous saurons, sous votre direction, leur trouver des solutions satisfaisantes. Le fait que vous ayez été appelé à occuper ces hautes fonctions à l'heure actuelle est pour ma délégation une source de satisfaction, car nous voyons en vous, Monsieur le Président, non seulement un fils éminent de l'Afrique et d'une nation arabe, mais aussi des dirigeants les plus remarquables du monde non aligné. A un moment où le monde se trouve face à de grandes possibilités, mais aussi à de grands défis, les pays non alignés ont un rôle important à jouer en faveur de la paix, du progrès et de la prospérité de tous. Il semble à ma délégation que ces forces aux services de la paix et du progrès s'incarnent dans la personne du Président de l'Assemblée générale.

2. Ma délégation aimerait également saisir l'occasion de marquer sa profonde estime au Président sortant, le représentant de l'Equateur, M. Leopoldo Benites, qui a montré ses admirables qualités de dirigeant dans un période marquée d'importants événements.

3. C'est avec une profonde satisfaction que ma délégation souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres de notre organisation. Représentant un pays dont la situation est si voisine de l'Asie du Sud, ma délégation

prend un plaisir particulier à accueillir ici le Bangladesh comme Membre des Nations Unies. L'admission de cet Etat est une nouvelle étape dans les efforts faits pour cicatrizer les blessures de la guerre et des conflits dans l'histoire récente de cette région et, espérons-le, marque le début d'une ère qui ne sera plus empoisonnée par l'inimitié et la méfiance, mais qui se caractérisera par des relations amicales et une coopération étroite.

4. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à la Grenade comme nouveau Membre de notre organisation. Ma délégation est convaincue que l'engagement pris par la Grenade envers les principes et les buts de la Charte des Nations Unies lui permettra de jouer un rôle important dans les travaux de l'ONU.

5. Nous tenons également à féliciter très chaleureusement la Guinée-Bissau de son admission à l'Organisation des Nations Unies, de même que nous avons salué avec une aussi grande joie son accession à l'indépendance le 24 septembre 1973. Le processus qui a conduit à l'indépendance de la Guinée-Bissau a été long et ardu et s'est prolongé pendant près de deux décennies de lutte politique et 10 années de lutte armée résolue et sans interruption. L'entrée de la Guinée-Bissau comme partenaire de plein droit pour participer aux travaux de notre organisation en faveur de la paix et du progrès du monde ne peut qu'être accueillie avec une profonde satisfaction.

6. Ma délégation est persuadée que, sous peu, nous aurons également le plaisir d'accueillir ici le Mozambique et l'Angola en tant que Membres de notre organisation.

7. En même temps qu'elle exprime sa satisfaction devant l'admission de la Guinée-Bissau aux Nations Unies, l'Indonésie se félicite des changements récents intervenus dans la politique du Portugal vis-à-vis des territoires coloniaux placés sous son administration. Une nouvelle page est ouverte maintenant dans l'histoire des relations du Portugal, non seulement avec lesdits territoires, mais aussi avec le continent africain et le continent asiatique ainsi qu'avec tous les peuples épris de paix. Cette évolution constitue une lueur d'espoir pour tous ceux qui sont encore soumis au joug du colonialisme, de l'*apartheid* et du racisme. Mais tant que tous les peuples qui se voient refuser l'exercice de leur droit inaliénable à l'autodétermination n'auront pas pris la place qui leur revient légitimement dans la communauté mondiale, les Nations Unies ne devront pas ralentir leurs efforts pour faire progresser le processus de décolonisation.

8. L'année écoulée a été le témoin d'une évolution profonde sur le plan politique, économique, social et technologique, évolution qui a elle-même entraîné des modifications fondamentales dans les relations entre peuples et nations. Comme je viens de le noter,

cette année a été marquée à la fois par de vastes défis et par de grandes possibilités.

9. D'une part, la communauté internationale a dû faire face à des problèmes d'une ampleur et d'une complexité sans précédent dans notre expérience. De l'autre, ces mêmes conditions ont offert des occasions uniques à notre organisation et au monde entier. Si nous avons le courage et l'ampleur de vue nécessaires et si, par-dessus tout, nous sommes mus par la volonté politique requise, nous pourrions mettre à profit ces occasions qui nous sont offertes pour jeter les bases de relations économiques et politiques nouvelles, ce qui pourrait permettre au monde de se diriger davantage vers la création d'un ordre plus juste et plus durable et vers une distribution plus équitable des richesses de ce monde.

10. On a maintenant reconnu universellement la nécessité d'un changement dans le domaine des relations internationales. Il est toutefois très clair qu'en ce qui concerne tant la nature et le moment de ce changement que les modalités nécessaires pour le réaliser, de vastes différences d'opinions existent encore au sein de la communauté internationale.

11. En même temps que l'on prend conscience de cette nécessité de changement, on se rend davantage compte du fait que les problèmes auxquels le monde doit maintenant faire face ne peuvent pas être résolus par une nation toute seule ou par un groupe de nations agissant de son propre chef. Ces problèmes ne pourront être surmontés que par les efforts communs de la communauté mondiale tout entière qui devra reconnaître que l'interdépendance globale requiert la coopération globale.

12. L'un des résultats encourageants de cette nouvelle prise de conscience se trouve dans le fait que les Nations Unies ont été appelées à jouer un rôle sans cesse grandissant en tant qu'organe de la communauté internationale le mieux approprié pour s'occuper des problèmes créés par notre interdépendance croissante. Peut-être serait-il donc utile de saisir cette occasion pour passer en revue les réalisations de notre organisation au cours de l'année écoulée et pour évaluer de quelle façon les Nations Unies ont joué un rôle croissant dans la nouvelle situation internationale.

13. L'un des plus grands défis lancé à notre organisation l'année dernière a été de savoir comment faire face au nouveau déclenchement d'hostilités ouvertes au Moyen-Orient, hostilités qui, de nouveau, ont dangereusement amené le monde au bord du conflit généralisé.

14. Ma délégation constate avec satisfaction que les Nations Unies se sont montrées capables de relever ce défi. Le rôle important que l'Organisation a joué dans l'établissement du cessez-le-feu au Moyen-Orient et dans les accords de dégagement des troupes dans le Sinaï et sur les Hauteurs du Golan est généralement reconnu. L'Organisation a également contribué à la création de la Force d'urgence des Nations Unies, qui lui a permis d'agir fermement pour maintenir le cessez-le-feu. C'est un honneur particulier pour l'Indonésie d'avoir pu contribuer au contingent de la Force d'urgence, sur la demande du Conseil de sécurité.

15. Tout en étant raisonnablement satisfaite du rôle que les Nations Unies ont joué et continueront de jouer au Moyen-Orient, ma délégation tient à réitérer son point de vue selon lequel tant que les causes profondes du conflit arabo-israélien ne seront pas éliminées et tant que certaines conditions fondamentales ne seront pas réalisées, aucune paix durable ne pourra être atteinte dans cette région troublée.

16. Une solution complète et juste du problème du Moyen-Orient ne sera possible que si toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sont mises en œuvre. L'agression israélienne doit prendre fin et tous les territoires arabes occupés depuis 1967 doivent être retournés à leurs propriétaires légitimes. La Ville sainte de Jérusalem doit être rendue à l'administration arabe et Israël doit revenir sur toutes les mesures qu'il a prises pour modifier le statut et le caractère de cette ville. De plus, ma délégation est convaincue que le Moyen-Orient restera une zone de conflit et d'effusion de sang tant que le peuple palestinien se verra refuser l'exercice de ses droits fondamentaux, y compris le droit à l'autodétermination.

17. L'Indonésie se sent encouragée par les perspectives de paix qu'ont ouvertes les négociations de Genève. Mais, quels que soient les succès que ces négociations puissent obtenir dans tous les autres domaines, une solution satisfaisante, dans le cadre de ce problème, à la question palestinienne, reste une condition *sine qua non* pour le rétablissement d'une paix stable au Moyen-Orient. La participation des représentants palestiniens à toutes les conversations concernant leur avenir revêt par conséquent une importance vitale.

18. C'est dans cet esprit que l'Indonésie s'est jointe à de nombreuses autres délégations pour proposer que la "question de Palestine" soit inscrite à l'ordre du jour de cette session [A/19742 et Add.1 à 4].

19. A peine les premières bases d'une solution pacifique au problème du Moyen-Orient avaient-elles été jetées qu'un autre défi a été lancé à notre organisation. En juillet dernier, le monde a été surpris par le coup d'Etat réalisé contre le président Makarios, de Chypre. Cet événement, ainsi que l'intervention turque qui a suivi, a donné au problème de Chypre des dimensions dangereuses.

20. Ce que nous voyons à Chypre, c'est la tragédie de deux communautés qui sont obligées, de par les réalités, de vivre ensemble, mais qui ne parviennent pas à se mettre d'accord quant à la façon de le faire dans la paix et l'harmonie. Cependant, les conséquences de l'évolution récente des événements à Chypre dépassent le sort malheureux qui a frappé les deux communautés; ces événements, non seulement mettent en péril l'indépendance et l'intégrité territoriale de ce pays, mais constituent aussi une grave menace à la paix et la sécurité dans la région méditerranéenne.

21. Ma délégation est parfaitement consciente des complexités du problème et de son long et amer historique politique. Il n'est pas facile — et cela n'est d'ailleurs pas nécessaire — de répartir le blâme sur l'une ou l'autre partie, puisque les deux communautés doivent continuer à vivre ensemble. Ce qui est essentiel, maintenant, c'est de ramener toutes les parties

intéressées à la table des négociations afin de créer les conditions dans lesquelles il serait possible pour le peuple de Chypre lui-même de déterminer son avenir.

22. L'Indonésie estime que Chypre doit rester un pays indépendant, souverain et non aligné. Il convient de mettre au point un nouveau cadre constitutionnel qui garantisse les droits de chaque communauté et leur permette de vivre en harmonie l'une avec l'autre afin que puisse se développer une véritable identité nationale chypriote.

23. Permettez-moi maintenant de passer à un conflit qui a eu lieu dans une région plus proche de l'Indonésie. Je veux parler de la guerre et de l'effusion de sang qui continuent en Indochine. Les peuples d'Asie et, en l'occurrence, les peuples du monde entier, sont très inquiets du fait que près de deux ans après la signature de l'accord de Paris, la paix nous échappe toujours au Viet Nam. Cet accord pourrait fournir la base d'une solution à ce conflit long et amer qui, par son coût en vies humaines et en matériel, a causé plus de ravages que les conflits du Moyen-Orient et de Chypre. Ma délégation note avec regret, toutefois, que la volonté nécessaire des parties directement intéressées de mettre en œuvre les accords ne s'est guère manifestée, en particulier en ce qui concerne la partie de cet accord prévoyant un règlement politique. Ainsi, on laisse la situation se détériorer, accroissant les risques d'une nouvelle guerre à grande échelle au Viet Nam.

24. L'Indonésie a été en mesure d'apporter sa modeste contribution aux efforts tentés pour mettre en œuvre l'accord de Paris sur le Viet Nam, du fait qu'elle était membre de la Commission internationale de contrôle et de surveillance. Elle continuera de le faire en cette qualité aussi longtemps qu'elle pensera pouvoir aider à rétablir une paix véritable au Viet Nam.

25. De même, la situation tragique de la République khmère préoccupe profondément l'Indonésie. Les sacrifices en vies humaines et en souffrances que ce conflit a imposés et le risque qu'il cause plus d'instabilité encore dans la région, nous font souhaiter ardemment une solution pacifique de ce problème grâce à des négociations entre les factions en présence parmi les Khmers eux-mêmes. C'est pourquoi ma délégation éprouve des doutes sérieux quant à la façon dont ce problème est maintenant présenté à l'Assemblée.

26. L'opinion mûrement réfléchie de l'Indonésie demeure que le peuple khmer devrait pouvoir résoudre en paix ses propres problèmes, sans intervention ou coercition de l'extérieur, et choisir ses dirigeants et son système de gouvernement.

27. A notre avis, il ne convient pas que les Nations Unies essaient d'imposer au peuple khmer un chef et un gouvernement. Par contre, nous accepterions d'emblée une intervention des Nations Unies dans la question khmère, si elle devait mener à la fin des hostilités entre Khmers et à une solution pacifique.

28. Nous sommes convaincus que ce n'est pas en imposant au peuple khmer un chef et un gouvernement par une résolution des Nations Unies que l'on réglera le conflit, que l'on fera cesser la lutte et les effusions de sang; bien au contraire, on ne ferait qu'intensifier et prolonger le combat. Il serait à la

fois, en effet, ironique et tragique que les Nations Unies, qui pendant tant d'années n'ont pas voulu s'occuper de l'Indochine, décident tout à coup d'intervenir, non pas pour apporter la paix mais, en fait, pour encourager et prolonger la lutte et les effusions de sang entre Khmers.

29. Si l'on admet que les Nations Unies doivent agir, de l'avis de ma délégation, il serait plus conforme aux principes et aux buts de la Charte que l'Assemblée générale en appelle aux parties en présence pour qu'elles cessent de se battre et engagent des négociations en vue d'une solution pacifique que tous les Khmers puissent accepter. A cet égard, je rappellerai l'offre faite le 9 juillet 1974 par le Gouvernement de la République khmère à Phnom Penh, d'engager des négociations sans conditions préalables avec n'importe quel représentant des Khmers de l'autre côté, afin d'aboutir à une solution pacifique du conflit et de mettre fin à la lutte fratricide. Ma délégation pense que l'Assemblée devrait accueillir sans réserve une telle offre, qui est conforme à l'esprit des Nations Unies, en vue de résoudre pacifiquement tous les problèmes par la voie des négociations.

30. Je voudrais maintenant exposer à nouveau brièvement l'attitude de mon gouvernement eu égard à la question du Gouvernement du Cambodge.

31. Nous n'avons rien contre le prince Sihanouk, ni contre ce que l'on appelle le gouvernement royal d'union nationale du Cambodge. En fait, le peuple indonésien respecte le prince Sihanouk pour le rôle qu'il a joué dans la lutte du peuple khmer pour l'indépendance et la souveraineté. Mais le Parlement khmer, son propre parlement, élu par le peuple khmer conformément à la constitution khmère, l'a déposé, et il émet maintenant ses prétentions au gouvernement de son pays alors qu'il est en exil dans la capitale d'un pays étranger.

32. Par principe, l'Indonésie n'admet pas la reconnaissance d'un gouvernement en exil tant qu'il existe dans le pays même un gouvernement national légitimement établi et accepté par le peuple sur la base de sa propre constitution.

33. Si l'Assemblée se mettait à reconnaître de tels régimes en exil, non seulement elle interviendrait en fait dans les affaires intérieures d'un Etat, mais encore elle créerait un précédent susceptible de compromettre la structure même des Nations Unies. Aujourd'hui, il s'agit de la République khmère, demain il pourrait s'agir d'un autre pays, peut-être même de l'un de ceux qui sont actuellement en faveur de la reconnaissance d'un régime en exil pour des raisons de solidarité avec une personne ou un groupe de personnes représentant certaines croyances politiques, ou pour des considérations sentimentales. Dans ces conditions mieux vaut, je crois, laisser le choix au peuple lui-même et ne pas permettre que les Nations Unies se mettent à imposer des gouvernements à des nations.

34. Toujours en Extrême-Orient, mais plus loin, à propos de la Corée, ma délégation constate avec regret que deux ans après le communiqué commun du 4 juillet 1972, publié par le Nord et le Sud de la Corée, le dialogue a marqué peu de progrès. Les perspectives d'une réconciliation sont encore moindres, maintenant que ce dialogue a été interrompu

indéfiniment. A notre avis, les deux parties feraient bien de renouer le dialogue interrompu le plus tôt possible et de redoubler d'efforts pour appliquer les principes énoncés dans leur communiqué commun.

35. Cette année encore, l'Assemblée est saisie de la question de Corée. Ma délégation admet que la présence militaire des Nations Unies en Corée devrait prendre fin. Au vrai, il est grand temps que l'état de guerre qui existe encore en fait entre les Nations Unies et la République démocratique populaire de Corée cesse. Toutefois, étant donné que la présence militaire des Nations Unies en Corée découle d'une résolution du Conseil de sécurité, à notre avis, l'Assemblée devrait demander au Conseil de prendre sans tarder la décision nécessaire pour y mettre fin. Par ailleurs, ma délégation estime que d'autres rouages pourraient être envisagés pour garantir le respect du cessez-le-feu le long de la ligne d'armistice et que les Nations Unies devraient, par tous les moyens possibles, contribuer aux efforts des deux parties de la Corée pour aboutir à l'unification grâce à des négociations pacifiques.

36. L'Indonésie a toujours été convaincue que la présence de troupes étrangères dans un pays donné ne contribue pas à la paix et à la sécurité. Pour notre part, nous ne saurions accepter la présence, sur notre propre territoire, de troupes ou de bases militaires étrangères. Cependant, tout Etat souverain a le droit de conclure des accords bilatéraux avec d'autres Etats pour permettre une telle présence sur son territoire aux fins de défense nationale, et à condition qu'aucun autre Etat ne soit menacé.

37. S'il y a en Asie des foyers de crise, nous y trouvons aussi des signes encourageants.

38. C'est avec une grande satisfaction que l'Indonésie a appris la formation du gouvernement provisoire d'union nationale au Laos. Nous espérons que ce sera le début d'une ère de paix et de stabilité dans un pays qui depuis plus de 20 ans connaissait une lutte si ardue. Nous espérons aussi que les événements heureux survenus au Laos contribueront à améliorer le climat politique de la région et que les autres parties qui s'affrontent dans d'autres régions de l'Indochine s'efforceront de suivre un aussi bon exemple.

39. Comme je l'ai dit plus haut, ce qui s'est passé dernièrement en Asie du Sud-Est a ouvert un chapitre nouveau dans l'histoire politique de cette région. Grâce aux qualités d'homme d'Etat dont ont fait preuve les dirigeants de l'Inde, du Pakistan et du Bangladesh, une ère nouvelle pourra s'ouvrir, de paix plus sûre, de coopération mutuelle et de bonne entente.

40. Ma délégation est particulièrement heureuse des événements survenus en Asie du Sud-Est; je songe notamment aux efforts de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE] pour favoriser une coopération régionale plus poussée. L'ANASE a été fondée à l'origine pour promouvoir la coopération économique, technique et culturelle, mais elle a aussi permis aux pays membres de s'occuper également des aspects politiques des problèmes de sa région. Nous avons plaisir à noter que ces activités ont donné lieu à une collaboration élargie dans des domaines toujours plus vastes et plus nombreux, dont en retour l'Association elle-même tout entière

a bénéficié, devenant ainsi plus viable et plus utile à chacun de ses membres. La décision arrêtée l'an dernier d'installer à Djakarta un secrétariat permanent de l'ANASE est le résultat prévisible des efforts de l'Association pour consolider ses gains et jouir d'une plus grande cohésion.

41. Dans le cadre de cette politique — consacrer nos efforts et nos ressources au progrès économique de notre pays dans la paix et la stabilité — l'Indonésie, avec d'autres nations de la région, n'a cessé de se prononcer en faveur du maintien de l'océan Indien comme zone de paix, exempte des rivalités des grandes puissances et de toute escalade militaire. Dans ce but, elle a activement appuyé les initiatives du Sri Lanka concernant l'océan Indien, ainsi que les résolutions pertinentes des Nations Unies touchant cette importante question. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire si l'on veut que cette idée se matérialise.

42. C'est avec une profonde préoccupation que ma délégation constate que les grandes puissances, de plus en plus, ont des forces militaires dans la région de l'océan Indien; c'est un coup sérieux porté aux efforts des nations de cette zone pour maintenir l'océan Indien à l'abri des rivalités militaires des grandes puissances.

43. Nous demandons instamment aux grandes puissances intéressées de cesser de lutter pour la suprématie des armes dans l'océan Indien, car elles risquent de mettre en danger la paix et la stabilité non seulement de la région, mais du monde entier.

44. La communauté internationale s'est préoccupée depuis longtemps de la création d'un nouveau régime de la mer qui permettrait non seulement de garantir une saine gestion et une distribution équitable des richesses de l'océan, mais aussi d'harmoniser les intérêts nationaux divers et antagonistes découlant de l'existence de règles périmées du droit de la mer ou de l'existence de vides juridiques. En tant qu'archipel, l'Indonésie, étant donné sa composition géographique, attache la plus grande importance à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Cette composition géographique fait que l'Indonésie connaît des nécessités particulières et impératives concernant le maintien de sa souveraineté nationale, de son unité politique et de son intégrité territoriale. En même temps, cela entraîne des responsabilités particulières en ce qui concerne les intérêts de la communauté internationale, responsabilités que le Gouvernement indonésien a toujours été prêt à assumer et dont il s'acquittera à l'avenir comme par le passé.

45. L'Indonésie espère, d'autre part, que les autres Etats, notamment ceux qui, sur la base de ce qui s'est passé antérieurement, bénéficient d'une position privilégiée quant à l'utilisation des mers, s'adapteront aux changements qui se sont produits et qui continuent de se produire dans le monde. Les questions qu'implique une nouvelle formulation du droit de la mer doivent être étudiées sur une base d'égalité souveraine et d'équité, et non pas sur la base de relations de puissance, qu'elles soient économiques ou militaires.

46. Il est remarquable et encourageant de constater le progrès effectué dans divers domaines de la politique; cependant, il est regrettable de voir que cela ne se traduit pas par un égal progrès dans le domaine du développement économique et social.

47. Le tableau, en l'espèce, est un tableau sombre et pessimiste. A cet égard, le monde est encore nettement divisé entre pays développés et pays en développement et il devient parfaitement clair que, malgré les efforts infatigables déployés pour renverser cette tendance, le fossé entre les pays développés et les pays en développement continue de s'élargir chaque année tandis que le fardeau de la pauvreté internationale s'accroît au lieu de diminuer.

48. Certes, ce n'est pas là un sujet nouveau. Mais il continuera d'être soulevé à chaque occasion, non seulement pour démontrer notre souci et notre inquiétude, mais aussi pour souligner qu'un tel déséquilibre dans la croissance économique internationale ne peut conduire à un ordre mondial juste, stable et pacifique.

49. La série de crises qui ont éclaté sur toute la planète a été exposée et analysée au cours de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en mai dernier, et elle a mis en évidence la réalité inévitable de l'interdépendance des nations et des problèmes et la nécessité d'une action conjointe et concertée pour les résoudre.

50. La Déclaration [*résolution 3201 (S-VI)*], comme le Programme d'action [*résolution 3202 (S-VI)*] concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international adoptés par la session extraordinaire nous fournissent un large cadre pour une action concertée tendant à rectifier les iniquités et les injustices du régime économique actuel.

51. Le monde ne peut pas continuer de rester indifférent et sans réaction devant les problèmes fondamentaux des pays en développement qui doivent faire face à une insuffisance d'aliments, à une rapide croissance de la population, au chômage, à une augmentation critique des denrées de première nécessité pour le développement et à un retard technique.

52. Pour ce qui est du problème de l'alimentation, l'évaluation de la situation alimentaire mondiale montre clairement que, si l'on ne prend pas rapidement des mesures efficaces, la crise de l'alimentation prendra bientôt des proportions catastrophiques et affectera particulièrement les pays en développement. La prochaine Conférence mondiale de l'alimentation devrait donc, à notre avis, se mettre d'accord sur un programme d'action efficace comportant des efforts internationaux coordonnés afin de fournir une aide alimentaire, d'assurer la sécurité en matière de produits alimentaires et de mettre sur pied une politique à long terme d'alimentation mondiale. Un tel programme doit conduire à un remède fondamental permettant de remédier aux carences alimentaires qui se reproduisent constamment dans le monde, grâce notamment à une production accrue d'aliments dans les pays en développement.

53. Le problème d'une croissance rapide de la population dans un grand nombre de pays en développement est étroitement lié au problème de l'alimentation. La convocation de la Conférence mondiale sur la population, à Bucarest, au mois d'août dernier, est un témoignage de la reconnaissance universelle que les problèmes démographiques auxquels de nombreux pays doivent faire face sont des problèmes d'amplitude et d'intérêt mondiaux qui exigent, pour qu'il y soit trouvé des solutions, des mesures nationales et internationales concertées.

54. La Conférence mondiale sur la population a adopté, en matière de population, un Plan d'action mondial sur la population¹ qui fait partie intégrante d'une politique générale de développement économique et social. Ce plan d'action a souligné le fait que, quelle que soit la politique démographique poursuivie, une croissance démographique rapide dans les années à venir exige un accroissement du développement économique et social grâce à une plus juste utilisation des ressources, des capitaux et de la technique, dans l'esprit de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

55. Les efforts déployés pour étendre et diversifier les marchés des produits de base manufacturés et semi-manufacturés des pays en développement continuent d'être contrecarrés par l'inflation mondiale et l'instabilité monétaire internationale qui sévissent de façon générale, à un moment où il existe un urgent besoin d'accroître les ressources d'exportation et d'augmenter les possibilités d'emploi. Les négociations commerciales multilatérales destinées à donner un nouvel élan à une libéralisation toujours plus grande du commerce et l'amélioration du cadre international destiné à faciliter le commerce mondial, n'ont même pas reçu un commencement d'exécution. Le déclin de l'aide officielle au développement destinée aux pays en développement a entravé les efforts faits pour soutenir le progrès économique et social de ces pays.

56. Il est par conséquent indispensable que des progrès substantiels soient faits également dans ces domaines vitaux du commerce et de l'aide au développement qui sont de toute première importance quant aux efforts destinés à créer un nouvel ordre économique mondial. Dans ce contexte, et dans l'intérêt des pays en développement comme dans celui des pays développés, nous espérons sincèrement que ces derniers feront preuve de la volonté politique nécessaire en supprimant les réserves qu'ils peuvent avoir encore, afin de permettre une mise en œuvre rapide de la Déclaration et du Programme d'action. C'est seulement de cette manière et grâce à des efforts conjoints aussi bien de la part des pays développés que des pays en développement que nous pourrions avancer vers un monde plus juste, plus prospère et où régnera plus de sécurité.

57. Le projet de charte des droits et devoirs économiques des Etats, qui sera examiné dans le cadre du point 48 de l'ordre du jour² et qui est toujours en cours de négociation, favorisera certainement la réalisation du nouvel ordre économique. Il faut espérer que ces négociations aboutiront à un résultat satisfaisant afin que le projet en question soit soumis en temps utile à cette session de l'Assemblée générale, pour examen et adoption. L'adoption de cette charte, à notre avis, facilitera également les travaux du mécanisme institutionnel proposé qui serait chargé de traiter avec les sociétés multinationales dont le rôle et les activités pèsent de plus en plus sur les relations internationales.

58. Le processus de réaménagement du régime économique actuel trouvera son point culminant en septembre 1975, à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui sera consacrée uniquement au développement et à la coopération

économique internationale. Tous, nous sommes extrêmement intéressés au succès de cette session et nous devons par conséquent faire tous nos efforts pour lui permettre de contribuer le plus largement possible à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

59. La délégation indonésienne attend beaucoup, aussi, de l'heureuse conclusion de l'examen à moyen terme de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)], qui doit se tenir en avril 1975. Les études et les conclusions de cet examen seront d'une importance toute particulière pour la bonne poursuite de nos délibérations lors de la prochaine session extraordinaire.

60. Il ne faut pas perdre de vue non plus que cette session extraordinaire tiendra compte des résultats de la Conférence mondiale sur la population, de la Conférence mondiale de l'alimentation, des négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT, de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI qui, tous, auront une influence importante sur l'instauration du nouvel ordre économique international.

61. L'heureuse conclusion de la session extraordinaire aura sans aucun doute un effet positif sur nos efforts pour aboutir à un accord, lors de la quatrième session de la CNUCED, sur les nouvelles mesures prises par le secrétaire général de la CNUCED dans les domaines importants des marchandises, de la coopération technique et financière, de la coopération économique entre les pays en développement, et du transfert des techniques.

62. Etant donné la situation internationale actuelle en cours de modification, il est bon de noter deux faits qui, de façon significative, détermineront la stabilité et les progrès de l'Indonésie, en particulier, et de la région du Sud-Est asiatique, en général, au cours de la seconde moitié de cette décennie. Je veux parler du deuxième plan de développement de l'Indonésie et de la coopération des nations du Sud-Est asiatique dans le cadre de l'ANASE.

63. Notre deuxième plan quinquennal de développement, qui a commencé en avril 1974, est la continuation et l'accélération des efforts de développement accomplis au cours du premier plan quinquennal de développement. Dans le deuxième plan, une production accrue de produits alimentaires, le développement des industries touchant à l'agriculture et à l'infrastructure demeurent les points essentiels de notre stratégie du développement. Des efforts considérables seront déployés en vue d'accélérer la croissance dans la production des ressources naturelles, y compris les minerais. Les bienfaits que l'on pourra tirer de l'exploitation de ces secteurs contribueront de manière significative, nous en sommes certains, à l'augmentation des produits nationaux et permettront de remédier à nos difficultés en matière de commerce extérieur et de devises pour le développement en créant en même temps de nouvelles possibilités d'emploi. Cette situation, à son tour, conduira à une meilleure distribution des richesses et des revenus.

64. Dans la poursuite des objectifs de notre développement national, nos ressources naturelles seront par conséquent exploitées au maximum, tout en cher-

chant en même temps à préserver les conditions de l'environnement et l'intérêt des générations futures. Intéresser nos populations au processus de développement et à leur bien-être social deviendra également l'un des points principaux de notre deuxième plan de développement.

65. Toutes ces activités nécessiteront des sommes énormes, beaucoup plus importantes qu'auparavant, afin d'accélérer le rythme de notre développement et de nous permettre d'améliorer le niveau de vie de la population. C'est pourquoi la politique du Gouvernement indonésien tend à mobiliser au maximum tous les efforts de la nation afin de consacrer toutes ses ressources financières au développement, y compris les ressources nationales, et à augmenter en même temps les recettes provenant de nos exportations.

66. L'amplitude des efforts de l'Indonésie en matière de développement est bien prouvée par le fait que le revenu de l'Indonésie par tête d'habitant demeure encore, sur le plan international, parmi les niveaux les plus bas, situation due également à l'importance de notre population et au taux élevé de notre croissance démographique. Ce fait a nécessité l'importation de grandes quantités de produits alimentaires, ce qui provoque des difficultés considérables pour ce qui est de nos réserves en devises étrangères. Pour illustrer cette situation, je dirai que malgré l'augmentation constante de notre production alimentaire, nos importations annuelles de riz et d'engrais représentent encore un milliard et demi de dollars des Etats-Unis. La récente évolution favorable de la position de la balance des paiements de l'Indonésie doit donc être considérée dans la perspective de la nécessité d'énormes importations afin de répondre aux nécessités fondamentales de notre peuple et des activités accrues de développement dépassant de loin les capacités financières présentes de l'Indonésie. Par conséquent, l'assistance au développement extérieur continuera d'être nécessaire pour quelque temps encore afin de compléter nos ressources financières nationales.

67. C'est pour toutes ces raisons que le Gouvernement indonésien s'est trouvé à regret dans l'impossibilité, à cette étape, de contribuer au Fonds spécial proposé qui doit être établi aux termes du Programme spécial adopté lors de la récente sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Ceci ne doit cependant pas être interprété comme signifiant que l'Indonésie ne veut participer à aucun effort tendant à renforcer la coopération entre les pays en développement par le truchement de certains fonds de développement particuliers. A cet égard, je peux faire mention de la participation active de l'Indonésie à la Banque islamique du développement qui sera créée bientôt et dont l'objectif déclaré est la mobilisation de ressources financières et autres et l'encouragement à l'épargne et à l'investissement parmi ses membres.

68. Dans le même esprit, nous pouvons également rappeler la récente décision des secrétaires généraux de l'ANASE tendant à ce que des mesures concrètes soient prises pour pallier les problèmes posés par la pénurie de matières premières parmi ses membres. Dans ce cas particulier, l'Indonésie fera un effort pour fournir quelque forme d'aide aux autres membres de l'ANASE dans la limite de ses capacités.

69. En ce qui concerne la coopération régionale avec l'ANASE, je dirai que cette organisation a maintenant abordé la seconde phase de ses opérations. Alors que la première phase était consacrée à la consolidation, l'ANASE, dans cette seconde phase, voudra avancer plus rapidement dans le domaine de la coopération économique sur les plans les plus divers. Il convient de dire un mot tout particulier de la coopération dans le domaine industriel, qui conduira au résultat concret de mise en œuvre de projets industriels de l'ANASE pour fournir les biens et services nécessaires susceptibles d'élever les normes de vie de la population et d'améliorer la viabilité économique.

70. Notre exposé sommaire de certains des problèmes et des défis auxquels va être confrontée la communauté internationale, aujourd'hui ou dans un proche avenir, montre clairement combien le rôle des Nations Unies peut être crucial dans l'édification d'une structure d'interdépendance globale.

71. Compte tenu de ce processus d'ensemble de transition et de modification, face à des problèmes qui dépassent de loin la capacité des simples nations, la nécessité se fait jour de forger une coopération et une coordination globales d'une nature fondamentalement différente parmi les nations du monde. Aucune organisation internationale autre que les Nations Unies ne possède la capacité, l'universalité et la crédibilité nécessaires pour assumer la tâche indispensable d'agir comme instrument central et catalyseur principal de cette entreprise commune.

72. C'est pourquoi je ne peux que me rallier chaleureusement à l'appel du Secrétaire général, si éloquemment résumé dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/9601/Add.1], visant à obtenir le plus grand effort possible, en même temps que la volonté politique de tous les Etats Membres, afin de permettre à notre organisation de faire face efficacement aux énormes problèmes de notre époque et d'être vraiment l'instrument d'une meilleure société humaine à l'avenir.

73. M. KIMURA (Japon) [*interprétation de l'anglais**] : Monsieur le Président, je voudrais, au nom de la délégation japonaise, vous adresser mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. En même temps, je tiens à exprimer ma vive reconnaissance à M. Leopoldo Benites, ancien président de l'Assemblée générale. Permettez-moi de rappeler que M. Benites, grâce à sa largeur d'esprit et à l'objectivité de ses jugements a guidé remarquablement la vingt-huitième session et la sixième session extraordinaire qui, toutes deux ont été confrontées à de nombreux et difficiles problèmes.

74. A cette occasion, j'aimerais adresser mes sincères félicitations et mes souhaits de cordiale bienvenue aux délégations de la République populaire du Bangladesh, de la Grenade et de la République de Guinée-Bissau pour leur admission aux Nations Unies à la présente session.

75. C'est dans un climat de consolidation constante et de détente parmi les grandes puissances que le

monde est aujourd'hui en train de rechercher un nouvel ordre international fondé sur de justes relations entre tous les Etats. Cependant, il existe aussi ce fait qu'il y a lieu de noter que le monde d'aujourd'hui est toujours confronté à la tâche de rechercher des règlements pacifiques à des différends et des tensions locaux qui n'ont pas encore été éliminés. En même temps, le monde est, d'un côté, exposé aux dangers de fréquents essais nucléaires et à une prolifération plus grande d'armes nucléaires, et de l'autre se présente devant lui la grave difficulté de trouver une solution aux divers problèmes internationaux d'ordre économique et social qui continuent d'affecter l'ensemble de l'humanité. Dans la situation actuelle du monde qui se trouve confronté à des problèmes d'une gravité historique dont dépendent la paix et la prospérité, je crois fermement que la seule possibilité laissée aux membres individuels de la communauté internationale est de travailler dans le large cadre de la coopération internationale, plutôt que de rechercher égoïstement des avantages pour eux-mêmes.

76. Les efforts successifs que les grandes puissances ont accomplis au cours des quelques années passées pour rechercher la compréhension et la coopération plutôt que la confrontation ont même permis d'engager le dialogue entre des Etats ayant des systèmes politiques et économiques différents. Toutefois, en dépit de cette tendance, certaines parties du monde ont vu apparaître de nouvelles tensions et de nouveaux différends et ont continué à présenter des éléments d'instabilité.

77. En ce qui concerne la péninsule coréenne, je crois que nous devons réaffirmer l'aspiration de la population de la Corée à une réunification pacifique de son pays, telle qu'elle a été manifestée dans le consensus atteint l'an dernier à l'Assemblée générale³ et que nous devons continuer, comme par le passé, à suivre l'évolution de la question de Corée dans l'avenir en tenant compte du fait que tant la République de Corée que la Corée du Nord sont toujours animées du désir commun d'amener la détente par le dialogue et des contacts accrus.

78. Au Cambodge, à notre grand regret, les combats se poursuivent et aucun progrès vers un règlement pacifique n'est encore en vue. J'espère sincèrement que la malheureuse situation qui règne au Cambodge prendra fin le plus rapidement possible au moyen de conversations entre les parties intéressées. A cette fin, toutes les parties intéressées doivent en vérité consacrer de sérieux efforts à la recherche d'un règlement pacifique du problème cambodgien et les Nations Unies, de leur côté, ne devraient épargner aucun effort pour arriver à cette fin. Conformément à cette conviction, je pense qu'il est encourageant de noter que le Secrétaire général a fait la déclaration suivante concernant la paix au Cambodge, dans son introduction au rapport annuel sur l'activité de l'Organisation : "J'espère également que le moment viendra où l'Organisation des Nations Unies pourra jouer un rôle plus actif..." [*ibid.*, p. 8].

79. En ce qui concerne le Laos, le Gouvernement japonais a accueilli avec le plus vif intérêt l'établissement, en avril dernier, d'un gouvernement de coalition nationale pour la réconciliation du peuple laotien, événement qui peut marquer un tournant important

* L'orateur s'est exprimé en japonais. La version anglaise de sa déclaration a été communiqué par la délégation.

dans l'effort tendant à instaurer une paix durable dans toute l'Indochine.

80. Au Moyen-Orient, la tendance vers la paix s'est grandement développée depuis la quatrième guerre d'octobre dernier et le Japon, comme tous les autres pays du monde épris de paix, espère fermement que de nouveaux progrès auront lieu à la Conférence de la paix à Genève.

81. Les problèmes auxquels les Nations Unies doivent faire face dans l'immédiat — la situation en Indochine, la quatrième guerre au Moyen-Orient et le récent conflit armé de Chypre — semblent indiquer que la détente parmi les grandes puissances ne conduit pas nécessairement à une réduction immédiate des tensions locales. A cet égard, je voudrais exprimer ma satisfaction pour le rôle important joué par les opérations des Nations Unies chargées du maintien de la paix dans le rétablissement et le maintien de la paix, de même que pour empêcher la reprise des combats au Moyen-Orient et à Chypre. Cependant, en raison de l'ampleur des espoirs fondés sur les opérations des Nations Unies chargées du maintien de la paix, le fait que toutes les opérations passées furent établies sur une base adéquate et que les Nations Unies ont dû improviser des solutions aux problèmes que soulèvent leur création et leur administration, nous fait craindre que les Nations Unies ne pourront à l'avenir être en mesure d'entreprendre une action prompte et efficace, dans l'éventualité de semblables urgences. En conséquence, je voudrais exprimer mon espoir sincère pour l'établissement de lignes directrices concernant les opérations de maintien de la paix, fondées sur les leçons tirées des expériences du passé. En même temps, je voudrais assurer l'Assemblée que le Gouvernement japonais continuera, comme par le passé, à accorder toute l'aide possible aux opérations de maintien de la paix.

82. Un autre domaine dans lequel les Nations Unies doivent maintenant jouer un rôle important est la solution des divers problèmes auxquels ont à faire face les pays d'Afrique, en particulier l'accession à l'autodétermination et à l'indépendance des populations des territoires non autonomes et l'élimination de la discrimination raciale. Je crois fermement que la prompt solution de ces problèmes contribuera grandement à promouvoir la paix mondiale. En conséquence, le Gouvernement japonais accueille favorablement la décision prise par le nouveau gouvernement qui a pris le pouvoir en avril dernier au Portugal de reconnaître en principe le droit à l'indépendance aux territoires sous administration portugaise en Afrique. J'espère sincèrement que dans très peu de temps ces territoires non autonomes accèderont à l'indépendance par des moyens pacifiques et seront admis aux Nations Unies en tant qu'Etats épris de paix. Dans le même esprit, je voudrais adresser mes félicitations les plus chaleureuses au Gouvernement de la République de Guinée-Bissau pour son accession à l'indépendance, ainsi qu'au Gouvernement provisoire du Mozambique, établi le 20 septembre, qui a fait un grand pas vers la pleine indépendance. Egalement, le Gouvernement japonais entend réaffirmer sa position fondamentale et constante d'opposition à la politique de discrimination raciale de l'Afrique du Sud et à la persistance de l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud, ainsi qu'à la domination de la

minorité blanche en Rhodésie du Sud. Comme par le passé, le Gouvernement japonais continuera à respecter strictement les résolutions pertinentes des Nations Unies, y compris celles énonçant des sanctions économiques contre la Rhodésie du Sud, et persistera à accorder sa coopération la plus large aux peuples d'Afrique afin que ces derniers parviennent rapidement à la réalisation de leurs aspirations.

83. A ce stade, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur l'urgence d'une situation qui, ainsi que je le déclarais au début de cette intervention, devrait être une source de sérieuses préoccupations pour tous les pays, quelles que soient leur importance et leur situation géographique, eu égard aux dangers que constitue cet état de choses pour la survie de toute l'humanité.

84. Le premier de ces dangers est celui de la prolifération des armes nucléaires. Le 18 mai de cette année, après que 10 ans se furent écoulés, un nouvel Etat a, pour la première fois, procédé à une explosion nucléaire. Entre-temps, les Etats dotés d'armes nucléaires ont, de leur côté, poursuivi des essais nucléaires intenses, tant dans l'atmosphère que sous terre, dans un court espace de temps, et ce au mépris de l'opposition de l'opinion mondiale à l'égard de tels essais.

85. Je ne peux m'empêcher d'exprimer la grave inquiétude du Japon quant aux conséquences possibles de la récente série d'explosions nucléaires qui peut fort bien ouvrir la voie à une prolifération nouvelle des armes nucléaires dans le monde. Il est de la plus haute urgence de mettre fin à une tendance aussi dangereuse que celle de la prolifération des armes nucléaires, et il est urgent que la communauté internationale unisse ses efforts pour parvenir à ce but. Telle est assurément la ferme opinion du Gouvernement japonais qui se livre actuellement aux préparatifs nécessaires en vue de la ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)], en maintenant sa politique fondamentale de dévouement à la cause de la paix et en renonçant aux armements nucléaires. En même temps, je voudrais insister de nouveau sur le fait que les efforts concertés de la communauté internationale devront, pour être efficaces, faire que les Etats dotés d'armes nucléaires, qui ont des responsabilités particulières, apportent une contribution positive en tenant compte de ces responsabilités.

86. Comme on l'a souligné dans le passé à maintes reprises, toutes mesures efficaces et durables visant la non-prolifération des armes nucléaires exigent les efforts des Etats nucléaires, notamment des efforts tendant à promouvoir le désarmement nucléaire, en commençant par une interdiction complète des essais nucléaires, et également des efforts en vue de parvenir à des résultats tangibles aboutissant à la réalisation de mesures efficaces pour renforcer la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires.

87. Dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, nous reconnaissons pleinement la nécessité d'encourager la coopération internationale. Pour écarter le risque d'une nouvelle prolifération nucléaire, nous devrions cependant non seulement renforcer les dispositions existantes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires,

mais également placer les activités nucléaires des Etats non parties au Traité sous des garanties aussi rigoureuses que celles du Traité. Là encore, on ne peut qu'insister sur la nécessité pour les Etats qui fournissent la technique et les matériaux nucléaires — et avant tout les Etats dotés d'armes nucléaires qui sont les principaux fournisseurs — de maintenir une attitude prudente et de manifester un esprit de coopération qui répondent aux buts poursuivis par le Traité.

88. Eu égard à l'importance toute particulière et à l'urgente nécessité d'empêcher la prolifération nucléaire en vue de maintenir la paix et la sécurité dans le monde, nous croyons fermement que les Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, devraient examiner sérieusement cette question et jouer un rôle essentiel en traitant de ce problème. Conformément à cette conviction, je me permets de proposer que l'Assemblée générale demande au Conseil de sécurité d'étudier les mesures pouvant être adoptées par les Nations Unies en vue d'assurer une prévention plus efficace de la prolifération nucléaire, en tenant pleinement compte des résultats de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui doit avoir lieu à Genève en mai prochain.

89. Comme suite à la référence que j'ai faite antérieurement eu égard aux responsabilités particulières incombant aux Etats dotés d'armes nucléaires, je voudrais noter que les accords intervenus entre les Etats-Unis et l'Union soviétique au début du mois de juillet de cette année, en particulier l'accord ayant trait à une interdiction partielle des essais souterrains, représentent un pas considérable vers la réalisation du désarmement nucléaire complet. Cependant, je dois également déclarer que cet accord, bien que très important, est loin de donner entière satisfaction au Gouvernement japonais et nous espérons que des efforts ultérieurs seront entrepris dans ce domaine par les Etats intéressés.

90. Il est bon de rappeler que, cette année, le Gouvernement japonais a présenté à la Conférence du Comité du désarmement un projet de convention sur l'interdiction des armes chimiques⁴. Dans le même esprit, mon gouvernement accueille favorablement l'accord intervenu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, en juillet dernier, aux termes duquel ils envisagent une initiative commune sur cette question. J'espère sincèrement que l'accord intervenu entre ces deux pays permettra de parvenir à la solution de ce problème.

91. Je voudrais maintenant aborder le second problème qui suscite l'inquiétude de la communauté mondiale dans ses aspirations à la paix et à la prospérité. Il s'agit du problème de l'instabilité actuelle de la situation économique et sociale du monde, y compris le problème des ressources naturelles. Etant donné que notre position a été nettement définie à la sixième session extraordinaire [2211^e séance] concernant le problème spécifique des ressources, je voudrais traiter d'une manière toute particulière du rôle qu'à notre avis les Nations Unies devraient jouer pour tenter de résoudre de tels problèmes.

92. Il y a d'innombrables problèmes, dans les divers domaines de l'économie mondiale — tels que l'éner-

gie, les ressources naturelles, l'alimentation, la population, la mer et le fond des mers, ainsi que l'environnement — qui sont vitaux pour l'existence même de l'humanité. Il est de toute urgence de leur trouver des solutions. Je crois que la plupart de ces problèmes ne peuvent être résolus qu'à l'aide de programmes complets et coordonnés et, à cet égard, tous les pays se préoccupent toujours davantage du rôle que peuvent jouer les Nations Unies, organisation internationale universelle, au champ d'action étendu.

93. Le printemps dernier, s'est tenue la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale portant sur les ressources et le développement et, en août dernier, s'est réunie, à Bucarest, la Conférence mondiale sur la population. En outre, la Conférence mondiale de l'alimentation aura lieu en novembre. Ces conférences, ainsi que la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer — qui s'est réunie pour établir un nouvel ordre juridique relatif à la mer — constituent de bons exemples du rôle que jouent maintenant les Nations Unies.

94. Afin que les Nations Unies puissent s'attaquer efficacement à ces problèmes, il est devenu de plus en plus nécessaire de combiner et de coordonner tous les efforts du système des Nations Unies et de faire des plans d'ensemble. Cependant, du fait d'une coordination insuffisante des divers organes des Nations Unies, les activités du système dans son ensemble font apparaître des doubles emplois. Dans le domaine économique et social, on a tendance à multiplier sans limite les activités du système des Nations Unies, faute d'un examen sérieux de la question de l'établissement d'un ordre de priorité dans les divers programmes ainsi que de la création de nouveaux fonds et institutions. Il est absolument clair que les activités des Nations Unies ne répondront pas de façon efficace aux besoins de notre époque si l'on ne porte pas remède à cette situation.

95. Par conséquent, afin de se décharger utilement de leurs responsabilités dans le domaine économique et social en réponse à l'attente de tous les pays du monde, les Nations Unies doivent sans nul doute renforcer leur capacité de planification et de coordination des activités des Nations Unies sur le plan économique et social, afin d'utiliser au mieux nos ressources humaines et financières et de les employer là où elles sont le plus nécessaires.

96. Selon moi, le Conseil économique et social devrait être l'instance centrale d'une telle planification et d'une telle coordination. Je voudrais proposer que ce conseil, prenant en considération les résultats de la Conférence mondiale sur la population et ceux que nous attendons de la Conférence mondiale de l'alimentation qui doit se tenir à Rome, recherche les moyens concrets de coordonner les programmes des organismes des Nations Unies et de l'extérieur et, en même temps, de donner corps à la vision de "la Terre au XXI^e siècle" et de "l'avenir de l'humanité". Je crois que cette étude devrait examiner pleinement l'aspect qualitatif, c'est-à-dire celui qui prend en considération la qualité de la vie, ainsi que l'aspect quantitatif du problème de l'existence humaine, afin que l'humanité, reconnaissant l'interdépendance des nations, puisse procéder à une répartition rationnelle des ressources mondiales, alimentaires et autres,

permettant ainsi à chaque homme de mener une vie digne et convenable.

97. Bien que le Japon soit loin d'être riche en ressources naturelles, il connaît un niveau élevé dans le domaine de l'éducation et de la technique. Nous avons l'intention, en utilisant cet avantage, d'apporter une coopération financière et technique au développement de l'économie mondiale. En poursuivant cet effort, et pour répondre à la demande faite à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, mon pays apporte maintenant aux pays les plus gravement atteints une assistance sous forme de marchandises, de l'allègement de la dette, de dons, en ajoutant au moins 100 millions de dollars au niveau de l'assistance fournie au cours de l'année dernière, à l'effet de contribuer à réduire les difficultés que rencontrent ces pays du fait de la crise de l'énergie. Je suis heureux d'ajouter que nous envisageons maintenant, si cela s'avère nécessaire, des contributions supplémentaires. L'augmentation dont je viens de parler est fournie par nous en dépit des graves effets de la crise actuelle de l'énergie sur l'économie de mon pays. Nous espérons fermement que tous les donateurs potentiels feront des efforts analogues.

98. Je crois que la récente session extraordinaire de l'Assemblée générale a montré clairement que le concept traditionnel Nord-Sud, qui a été accepté dans le domaine du développement économique et social, devrait être fondamentalement révisé. Je dis cela parce qu'il est devenu évident que le fossé entre les pays en développement possesseurs de ressources naturelles et les autres pays à ressources naturelles limitées, s'est élargi et l'on se rend compte de plus en plus que tous les pays qui peuvent apporter une aide — qu'ils soient du nord ou du sud — devraient renforcer leur coopération pour secourir les pays en développement relativement moins fortunés. Cette tendance nous amène à réexaminer à fond le concept traditionnel relatif à la façon dont l'assistance doit être fournie. Pour venir en aide au développement, il est essentiel d'étendre la coopération mutuelle du point de vue de l'équité et de la solidarité, en évitant la création de groupes particuliers de pays jouissant de la prospérité tandis que d'autres connaissent de graves difficultés. A mon avis, les pays qui disposent de capital et de technique, de même que ceux qui ont des ressources naturelles, ont le devoir, comme membres de la communauté internationale, de coopérer à l'expansion et au développement de l'économie mondiale en utilisant leurs biens particuliers. Je crois fermement que la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, adoptée à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, ne peut être véritablement utile que dans le cadre de ce concept.

99. En raison de l'importance de tous les sujets que j'ai mentionnés, nous ne pouvons éviter d'examiner le problème du renforcement des Nations Unies. L'une des questions auxquelles nous avons à faire face est le fait que l'Organisation ne peut travailler efficacement et aisément à cause de son déficit toujours croissant. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour demander une fois de plus à tous les Etats Membres de prendre des mesures concrètes afin de résoudre ce problème. En même temps que le renforcement de la base financière de l'Organisation, il est

important de renforcer la structure des Nations Unies. Plus d'un quart de siècle s'est écoulé depuis l'adoption de la Charte et un grand changement s'est opéré dans l'atmosphère internationale. Nous devons prendre ce changement en considération et nous préparer aux événements futurs, en tenant compte du fait que les Nations Unies ne doivent pas devenir incapables de s'ajuster aux circonstances ni manquer de la flexibilité nécessaire, en raison de la différence entre ce que l'on attendait de la Charte et les circonstances nouvelles. Nous avons dit à maintes reprises que le Japon continue d'appuyer les idéaux fondamentaux des Nations Unies et les principes de la Charte. Mais, en raison des circonstances nouvelles, la question de la révision de la Charte est de nouveau à l'ordre du jour de la présente session [point 95]. Je voudrais souligner que nous souhaitons voir les Nations Unies évoluer, en fait comme en théorie, pour devenir la seule Organisation internationale et universelle de paix mondiale et de prospérité, au moment où le monde entre dans une ère nouvelle. Nous demandons la compréhension et l'appui de tous les Etats Membres pour les espérances du Japon à l'égard de cette grande organisation.

100. Dans cette déclaration, j'ai fait deux propositions sur la base de ma ferme assurance que le rôle à jouer par les Nations Unies devient de plus en plus important dans le monde d'aujourd'hui étant donné que l'objectif d'une véritable paix générale et stable est encore distant, malgré les tendances à la détente.

101. Ma première proposition est que l'Assemblée générale recommande que les Nations Unies — en particulier le Conseil de sécurité — étudient les mesures propres à assurer la prévention effective de la prolifération nucléaire sur la base du résultat de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La deuxième proposition tend à demander au Conseil économique et social, en tant qu'organe pour la coordination d'ensemble des problèmes économiques et sociaux du monde, d'établir un cadre pour l'avenir de l'humanité. Je comprends bien que la mise en œuvre de ces deux propositions pose de très grands problèmes et ne saurait être réalisée dans un court laps de temps. En raison de l'importance et de l'apport de ces propositions, je suis convaincu pourtant qu'elles méritent d'être sérieusement examinées par les Nations Unies, organisation consacrée à la paix et à la justice pour la communauté internationale.

102. M. GÜNES (Turquie) : Monsieur le Président, je tiens, en premier lieu, à exprimer mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale. Votre longue expérience en tant que Ministre des affaires étrangères de votre pays, votre personnalité marquante reconnue par tous ceux qui vous ont connu, votre dynamisme et, enfin — pourquoi ne pas le dire ? — votre jeunesse qui unit et le savoir et le pouvoir, sont à nos yeux les plus sûres présomptions de votre réussite dans la tâche ardue que vous venez d'assumer et d'un nouvel essor dans nos délibérations. Il m'est un plaisir tout particulier d'exprimer ici que les nations turque et algérienne éprouvent mutuellement des sentiments de fraternité et d'estime qui remontent bien loin dans le passé, et que nous vous saluons aussi en tant que représentant d'un pays

devenu comme un des symboles du réveil du continent africain. J'ajoute que les excellentes relations de la Turquie avec le groupe de pays que vous représentez ici augmentent encore notre satisfaction.

103. Je tiens aussi à exprimer mes remerciements chaleureux au Président sortant M. Leopoldo Benites, représentant permanent de l'Equateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a su si diligemment accomplir sa mission.

104. Nos remerciements vont également au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui n'a épargné aucun effort dans la voie de la paix au cours d'une période si agitée de la vie internationale.

105. Enfin, nous nous réjouissons tous de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres de cette organisation : les Républiques du Bangladesh, de la Guinée-Bissau et de la Grenade, chacune d'elles appartenant à un grand continent, à savoir l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine. Nous sommes persuadés que l'adhésion de ces nouveaux Membres aux Nations Unies constitue un pas de plus vers la réalisation de l'universalité de l'Organisation.

106. La présence ici de la Guinée-Bissau, émergeant d'une lutte remarquable d'indépendance, est à nos yeux comme une manifestation d'un ordre nouveau, tandis que celle du Bangladesh est comme un signe de l'apaisement survenu au sous-continent asiatique avec l'entente réalisée avec le Pakistan à l'issue d'une confrontation fratricide. La Grenade, par ailleurs, s'est jointe à notre famille comme résultat d'un processus qui depuis quelque temps enrichit chaque année les Nations Unies d'un nouvel apport de la région des Caraïbes.

107. C'est avec une grande douleur que nous avons appris la nouvelle de la catastrophe qui s'est abattue sur le Honduras, causant d'innombrables pertes de vies humaines et de très importants dégâts matériels. Au nom de mon gouvernement, je tiens ici à déclarer que nous partageons pleinement ce deuil et que nous éprouvons les sentiments les plus profonds de sympathie à l'égard du peuple du Honduras.

108. Il est presque de coutume dans cette enceinte de procéder au cours de chaque session de l'Assemblée à un tour d'horizon général sur les développements survenus dans l'arène politique mondiale depuis la session précédente. Je n'ai pas l'intention d'enfreindre cette coutume, mais j'essaierai d'être assez bref dans ce domaine pour me pencher par la suite avec plus de détails sur quelques sujets qui revêtent à nos yeux un caractère un peu plus particulier.

109. J'estime néanmoins utile, dès le début, de définir en quelques mots la position particulière de mon pays pour mieux mettre en relief sa politique étrangère et son attitude vis-à-vis des grands problèmes internationaux. Située aux confins à la fois de l'Asie et de l'Europe, ayant donné avec succès il y a plus d'un demi-siècle le premier exemple des guerres d'indépendance, possédant des relations culturelles et historiques avec les pays du Moyen-Orient, cherchant à résoudre ses propres problèmes dans un système démocratique ayant, dans la conjoncture du temps, dû prendre place dans les systèmes de défense collective, n'ayant aucune prétention territoriale mais exigeant qu'il en soit aussi de même de la part

des autres, la Turquie poursuit une politique étrangère qui est comme une résultante de tous ces facteurs.

110. Cette politique, esquissée déjà par Atatürk, s'inspirant des règles fondamentales du droit international et corroborée une fois de plus lorsque la Turquie a fait siens les principes de la Charte des Nations Unies, a présenté une continuité et une constance remarquables en dépit des périodes pleines de bouleversements internationaux.

111. Cette mise au point faite, je passe aux problèmes internationaux actuels. L'aspect que présente de nos jours le tableau international ne nous pousse ni à un excès d'optimisme ni à un pessimisme noir. C'est la raison pour laquelle j'opterai pour un réalisme, un réalisme plein d'espoir, de bonne volonté et de bienveillance, comme l'inspire et l'exige d'ailleurs la politique poursuivie par mon pays depuis un demi-siècle.

112. Le développement le plus marquant de la dernière décennie est, à notre avis, la détente entre l'Est et l'Ouest. Beaucoup a été dit sur les origines, le développement, les avantages et les risques de la détente, par mes collègues qui m'ont précédé à cette tribune. Les idées avancées étaient, sinon analogues, du moins convergentes. C'est pourquoi je me bornerai à souligner quelques points qui me paraissent essentiels.

113. Premièrement, il est un fait indéniable que, soit à l'Est, soit à l'Ouest, on semble avoir bien compris qu'aucune discorde, qu'aucune situation, aussi désastreuses soient-elles, ne sauraient être plus désastreuses qu'une conflagration générale.

114. Deuxièmement, la détente, qui constitue une étape vers l'instauration entre l'Est et l'Ouest et particulièrement en Europe, d'un ordre plus stable, plus humanitaire et plus exempt de l'inquiétude d'une guerre, ne doit être considérée que comme un moyen et non une fin en soi. Le but final étant une véritable paix, basée sur l'entente et la conciliation, la détente ne doit être qu'une étape transitoire menant à ce but.

115. Troisièmement, il est à remarquer que pour la première fois dans l'histoire contemporaine, si je ne me trompe, trois négociations internationales ont lieu simultanément pour renforcer la détente prise dans son sens le plus large. Il s'agit là, à mon avis, d'un développement à souligner.

116. Au sujet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à laquelle mon pays participe pleinement, nous sommes d'avis qu'elle constitue un pas important du processus de la détente, qu'elle contribuera aux efforts d'entente et de coopération et instaurera un climat de sécurité mutuelle. A cette occasion, je dois ajouter qu'à notre avis, la sécurité européenne ne peut être considérée séparément de celle de la Méditerranée et des pays qui l'entourent.

117. Quant aux entretiens sur la réduction mutuelle des forces et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale, à laquelle la Turquie participe avec un statut particulier, mon pays, partant de l'idée que la sécurité, comme la détente d'ailleurs, étant une et indivisible, a particulièrement soutenu le point de vue que les mesures à prendre concernant les forces et les armements en Europe centrale ne

doivent en aucune façon compromettre la sécurité des autres pays.

118. Pour ce qui est des négociations sur la limitation des armements stratégiques qui se déroulent à Genève entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, on peut dire qu'elles ne sont que bilatérales et n'engagent que ces deux pays; il n'en reste pas moins que la portée de ces négociations n'intéresse pas seulement l'avenir de ces deux pays, mais concerne également la destinée de la communauté internationale tout entière. C'est avec cette observation et dans ce contexte que nous envisageons la nouvelle phase de ces négociations qui viennent d'être entamées il y a quelques jours.

119. Le désarmement est, sans nul doute, une des questions les plus importantes de l'ère actuelle. La Turquie est convaincue qu'il constitue un des éléments fondamentaux de l'instauration d'un ordre de paix internationale équitable et d'un système de sécurité commune. Mon pays est d'avis qu'afin d'assurer l'instauration de cet ordre, un programme de désarmement ne peut être appliqué que sous contrôle efficace international, englobant à la fois les armes nucléaires et les armes conventionnelles. Dans cet ordre d'idées, la Turquie accueille également d'une manière favorable les différentes mesures collatérales tendant à accélérer la réalisation d'un désarmement général et complet, et c'est dans ce contexte d'ailleurs que nous étudions et étudierons avec bienveillance et attention toutes les propositions avancées ou qui seront avancées dans ce domaine par différents pays.

120. Une conférence, à l'échelle mondiale, a récemment eu lieu sur le droit de la mer. Etant une péninsule entourée de trois côtés par la mer, et possédant plus de 7 000 kilomètres de côtes, il est bien naturel que la Turquie participe activement aux délibérations de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui s'est tenue à Caracas tout au long de cet été. Certains progrès ont été marqués au cours de cette conférence, notamment en ce qui concerne la simplification et le dégagement des problèmes les plus importants qui lui avaient été soumis.

121. Dans ce domaine, il ne faut pas perdre de vue que la configuration géographique de chaque partie de la terre est différente de celle des autres. Par conséquent, au lieu d'aborder le problème d'une manière uniforme et, pour ainsi dire, abstraite, il est indispensable de se pencher sur cette matière dans une perspective qui, d'une part, prendrait en considération les besoins de l'humanité et, d'autre part, tiendrait pleinement compte des circonstances spéciales et du caractère particulier, géographique, géologique et autre, de chaque région. Ainsi, nous espérons sincèrement que l'humanité évitera de répéter pour les mers et les océans les erreurs qui ont été commises pendant que l'on essayait de résoudre les problèmes terrestres.

122. La tâche qui attend la prochaine réunion de la Conférence est certainement bien ardue. Il est à souhaiter que les données qui lui seront soumises soient prises en main et résolues de telle sorte que de nouvelles questions ne puissent apparaître pour certaines régions, alors même que les anciennes seraient déjà résolues.

123. Bien loin sont les temps où l'homme de la rue, ou même celui assis confortablement dans son fauteuil, ne s'intéressait point à ce qui se passait à l'autre bout

du monde ou même dans le pays voisin. Heureusement qu'il en est autrement aujourd'hui. La vitesse et les réseaux considérablement accrus et diversifiés des moyens de télécommunication, les possibilités élargies des *mass media* y sont certes pour beaucoup. Mais ce qui a joué le plus, c'est sûrement les sentiments de responsabilité et de solidarité internationales qui prennent de plus en plus racine dans les cœurs des nations les plus évoluées et les plus prospères. Cela m'amène pourtant à faire l'amère observation que malgré ce développement, il existe toujours des millions d'êtres humains qui vivent sous une domination étrangère ou qui ne peuvent manger à leur faim. Cette "domination étrangère" n'est pas seulement une notion juridique et politique, car elle revêt quelquefois des aspects économiques. Bref, le colonialisme et la misère existent toujours en ce monde technique si évolué et peuplé ici et là par des nations suffisamment riches.

124. Au sujet du colonialisme, l'attitude de mon pays est des plus claires : la République turque, issue elle-même d'une guerre d'indépendance et ayant donné ainsi avec succès le premier exemple des guerres anti-impérialistes, a défendu et défendra toujours la cause des peuples qui se battent pour leur indépendance. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement turc accueille très favorablement le changement de politique survenu au Portugal vis-à-vis de ses "anciens territoires" en Afrique. Nous félicitons le Gouvernement portugais de sa décision concernant l'indépendance de la République de Guinée-Bissau, ainsi que de l'accord de Lusaka, qui ouvre la voie à l'indépendance totale du Mozambique. Nous avons toutes les raisons d'espérer que le même processus sera sans tarder appliqué dans le cas de l'Angola.

125. Mais, par ailleurs, il n'y a eu guère de changement dans la situation qui prévaut au Zimbabwe et en Namibie. La Turquie est un des membres actifs du Conseil des Nations Unies pour la Namibie depuis son institution et considère que ce conseil va sûrement devenir plus efficace par suite de la coopération unanime de la communauté internationale et de l'augmentation du nombre de ses membres.

126. Quant au régime minoritaire qui existe toujours en Rhodésie du Sud, l'adoption du chœur de la Neuvième symphonie de Beethoven, un des grands génies de l'humanité, comme hymne national, montre que ce pays pense encore à endormir les autres avec cette musique en la prenant pour une berceuse qui n'endormirait que lui-même et ne cacherait rien aux yeux de l'humanité.

127. Mon pays continue à condamner l'*apartheid* sous toutes ses formes et notamment son application inhumaine en Afrique du Sud. Je tiens à ajouter, Monsieur le Président, que votre présence au fauteuil présidentiel cette année, où nous voyons s'écrouler les derniers vestiges du colonialisme, donne sûrement beaucoup de poids et de vivacité aux débats sur cette question, étant donné que vous appartenez à un pays qui a livré une lutte exemplaire dans la voie de l'indépendance.

128. Au sujet des pays dits "sous-développés" et de l'aide qui devrait leur être fournie, je serai plus laconique : mes collaborateurs ont relevé, il y a quelques jours, les mots suivants dans un quotidien connu

pour son objectivité et son sérieux : "Mille milliards de francs français dépensés chaque année pour la course aux armements et 35 milliards pour l'aide publique aux pays sous-développés."

129. Oui, mille milliards pour les armes et 35 milliards pour les pauvres. Ces deux chiffres et ces trois lignes en disent long sur ce qui est fait sans sagesse et sur ce qui pourrait être fait si on avait un peu plus de sagesse. Car, à nos yeux, aucune arme n'est plus dangereuse que la faim et la misère qui menacent une grande partie des peuples, et nous sommes d'avis que dans cet esprit toute attention doit être portée à une meilleure utilisation des ressources.

130. Ici, je ne puis m'empêcher de rappeler quelques mots du grand fondateur de notre république, Kemal Atatürk, qui disait, il y a déjà longtemps : "Si l'on veut une paix durable, on doit prendre des mesures internationales pour améliorer la situation des masses. La prospérité de la totalité de l'humanité doit remplacer la famine et l'oppression."

131. Les questions économiques internationales gardent, hélas, des dimensions qui pèsent sur les travaux de la présente session de l'Assemblée générale, malgré une session extraordinaire tenue à cet effet en avril dernier.

132. Les développements dans le domaine économique au cours des dernières années revêtent un aspect si complexe que l'économie classique ne saurait y trouver des solutions. L'indécision qui continue à prévaloir concernant les problèmes monétaires et l'expansion rapide d'une inflation accélérée constituent pour tous les pays en développement, dont les ressources et les possibilités économiques sont limitées, des difficultés énormes. Même les pays qui sont relativement peu affectés par ces développements ou ceux qui ne paraissent pas encore sentir leurs effets ne pourraient échapper aux conséquences d'un effroulement économique général.

133. La famine qui a frappé les pays de la région soudano-sahélienne et l'Éthiopie ainsi que les pays environnants par suite de la sécheresse constitue un avertissement sérieux pour la recherche des solutions au problème de l'insuffisance générale de l'alimentation. Dans ce cadre, l'insuffisance d'engrais chimiques et la hausse des prix affectant la production qui se sont manifestées au cours de cette année indiquent la nécessité d'une solution de grande portée. Par conséquent, nous attendons avec espoir les résultats de la Conférence mondiale de l'alimentation qui se tiendra à Rome dans le courant du mois de novembre prochain. D'autre part, nous considérons avec satisfaction les résultats de la Conférence mondiale sur la population qui s'est tenue à Bucarest au mois d'août dernier, étant donné le lien très étroit qui existe entre les questions de l'alimentation et de la population.

134. La situation actuelle n'est plus un problème affectant seulement certains pays. Elle se présente sous une forme qui nécessite des solutions globales. Les baisses enregistrées dans le rythme de développement des pays industrialisés signalent une tendance dangereuse pour l'économie mondiale. La baisse du rythme de redressement des pays en développement ne fera que rendre plus difficiles les efforts tendant à l'élimination de la famine et de la misère. Le pro-

blème est d'assurer une redistribution des richesses et des ressources.

135. Il est nécessaire d'accroître la part des pays en développement — parmi lesquels se trouve la Turquie — dans l'activité économique globale et de contribuer à l'établissement d'un ordre économique qui assurerait aux populations de ces pays la possibilité de vivre comme il faut. Nous accueillons donc avec satisfaction, et nous appuyons, la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international adoptée lors de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, étant donné qu'elle établit les principes d'un ordre économique futur. Dans cet esprit, nous accueillons également d'une façon favorable les développements positifs réalisés au sujet de la Charte des droits et devoirs économiques des États. Nous espérons, d'autre part, que la session extraordinaire de l'Assemblée générale envisagée pour l'année prochaine afin d'étudier les problèmes du développement réussira à adopter des mesures concrètes en vue d'établir cet ordre prévu.

136. Les résultats de la sixième session extraordinaire, de l'Assemblée générale, tenue sur l'initiative du président Boumediène, de l'Algérie, nous donnent à espérer que sous votre direction, Monsieur le Président, la prochaine session extraordinaire sera couronnée de succès.

137. Je passerai maintenant à quelques problèmes qui, de prime abord, paraissent intéresser directement un nombre plus restreint de pays ou semblent avoir un caractère régional mais qui, en réalité, restent toujours non résolus, sont de nature à avoir des dimensions beaucoup plus vastes, voire mondiales.

138. Je parlerai d'abord du Moyen-Orient. Le conflit du Moyen-Orient constitue depuis longtemps une des questions inscrites régulièrement à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. La Turquie, pays de la région, possédant de surcroît des liens traditionnels, historiques et spirituels avec les nations de cette région, a un intérêt sans cesse croissant pour l'évolution de cette question. Ce conflit atteint, de temps à autre, des points culminants qui risquent d'amener les grandes puissances à une confrontation militaire et de mettre ainsi en danger la paix mondiale, comme cela a été le cas au cours de la guerre d'octobre 1973.

139. Nous éprouvons actuellement une satisfaction relative de la signature des accords de désengagement concernant les deux fronts. A cette occasion, nous tenons à féliciter les dirigeants des pays directement impliqués pour leur sagesse et pour leur esprit de conciliation. Nos félicitations vont également au Secrétaire d'Etat américain, M. Kissinger, qui, par ses efforts inlassables, a contribué dans une si large mesure à la conclusion de ces accords. Nous tenons aussi à saluer l'esprit de conciliation manifesté à cet égard par les deux grandes puissances.

140. Toujours est-il que malgré les accords de désengagement militaire, les problèmes majeurs restent encore à résoudre. Des territoires de l'Égypte, de la Jordanie et de la Syrie sont encore sous occupation. Le peuple palestinien, qui souffre depuis un quart de siècle, reste encore privé de ses droits et intérêts légitimes. Mon pays a, dès le début, soutenu la cause palestinienne. Nous nous félicitons de la voir, cette année, constituer un point particulier de l'ordre du

jour. Nous plaçons beaucoup d'espoir en l'issue des débats qui se dérouleront sur ce sujet auquel nous accorderons beaucoup d'attention.

141. Les accords de dégagement militaire sur les deux fronts qui ont eu comme conséquence le retrait partiel des troupes israéliennes ne constituent, à nos yeux, qu'un premier pas vers l'évacuation des territoires arabes occupés et vers la reconnaissance des droits et intérêts légitimes du peuple palestinien. D'autre part, en ce qui concerne Jérusalem, je tiens à réaffirmer ici que la Turquie, dont la politique s'oppose toujours aux faits accomplis, n'en peut accepter aucun concernant le statut de cette cité.

142. En parlant du Moyen-Orient, je viens de souligner que la politique étrangère de la Turquie est basée avant tout sur le pacifisme et est opposée aux faits accomplis. J'ajoute qu'en outre, de par sa nature, la nation turque non seulement ne supporte pas l'oppression, mais aussi se sent toujours du côté des opprimés, comme elle l'a manifesté d'ailleurs à maintes reprises au sein même de cette organisation. Cela m'amène inévitablement à aborder le grave problème de Chypre.

143. Je vais vous exposer brièvement l'attitude de la Turquie envers cette question en vous résumant ce que j'ai dit jusqu'à présent à divers échelons et en diverses occasions. La Turquie n'a épargné aucun effort pour trouver une solution pacifique à ce problème par des négociations, interrompues de temps à autre, entre les deux communautés nationales, négociations qui ont duré plus de 10 ans sans aboutir à des résultats concrets, en fait à aucun résultat. Entre-temps, la Turquie a dû constamment faire face à des faits accomplis de portée de plus en plus grave, notamment après 1963, le dernier en date et le plus grave de ces faits accomplis étant, comme on le sait, celui où, le 15 juillet dernier, une puissance étrangère a procédé à un coup d'Etat fomenté de longue haleine et visant à annexer l'île.

144. Or Chypre constitue un élément essentiel non seulement de l'équilibre établi déjà par le Traité de paix signé à Lausanne le 24 juin 1923 entre la Turquie et la Grèce⁵, mais également, par la nature de son statut international, de la stabilité et de la paix en Méditerranée orientale et dans la région du Moyen-Orient. Toute action ou intervention compromettant l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'île rompt par conséquent inévitablement cet équilibre et met en danger la paix de la région. Nous sommes entourés, dans cette région, par des pays amis, par des pays frères, à la sécurité desquels nous sommes aussi attentifs qu'à la nôtre, et nous ne voudrions en aucun cas y changer l'équilibre, d'ailleurs difficilement gardé, pour ne pas porter atteinte à cette sécurité. C'est pourquoi mon pays a toujours attribué une importance vitale à l'indépendance, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et au statut international de Chypre. Le respect de ce statut international constitue pour nous un élément primordial de la politique extérieure et fait partie intégrante de notre sécurité. J'oppose donc un démenti formel et solennel à tous les mensonges que les médisants répandent dans les coulisses de la diplomatie en ce qui concerne la politique turque vis-à-vis de l'Etat chypriote.

145. Une des garanties principales — sinon la seule — de ce statut consiste dans la reconnaissance

et le respect des droits basés sur l'égalité des deux communautés nationales constituant l'Etat de Chypre. Aucune de ces deux communautés nationales ne peut imposer sa volonté sur la structure interne de l'Etat ni avoir la prétention de représenter cet Etat devant les instances internationales.

146. Si, par suite du coup d'Etat du 15 juillet dernier, la Turquie, après avoir essayé toutes les possibilités de contacts et de consultations et épuisé tous les moyens de négociation, a procédé à une opération sur l'île, c'est justement dans le but de rétablir l'ordre, de mettre fin au chaos et d'éviter une ingérence visant l'annexion de l'île. L'opération entreprise par la Turquie ne signifie par conséquent nullement, et je le souligne, une occupation ou l'annexion d'une partie de l'île. Il ne s'agit pas d'une occupation; bien au contraire, il s'agit d'empêcher une occupation.

147. Je dois affirmer, une fois de plus, que la Turquie persévère, pour sa part, dans sa conviction que les négociations seront reprises dans un cadre approprié permettant d'arriver à une solution rapide qui mettra fin aux souffrances des deux communautés nationales de l'île et de supprimer la tension qui entrave le maintien de la paix et de la sécurité non seulement dans l'île mais aussi dans la région.

148. Je veux profiter de l'occasion pour rendre hommage également aux pays qui ont voulu contribuer aux efforts des Nations Unies dans l'île pour le maintien de la paix et de la sécurité.

149. Le problème de Chypre est trop grave pour qu'on en fasse un sujet de polémique pour l'usage interne. C'est la raison pour laquelle je ne voulais pas, dans ma déclaration, revenir sur le passé, ni parler de l'extermination à petit feu qui, depuis plus de 10 ans, s'exerçait au dépens de la communauté turque. Je tiens à persister dans cette voie et je m'abstiendrai de répondre à mon collègue, M. Mavros, dans le ton qui était le sien hier au soir [2239^e séance]. Mais je manquerais à mon devoir de chercher une issue pacifique et amiable à la crise qui nous ébranle si j'omettais de rectifier certaines allégations et de mettre au clair les intentions que l'on veut cacher à l'opinion publique mondiale.

150. Mon collègue, M. Mavros, disait hier dans son discours que le coup d'Etat du 15 juillet n'était pas dirigé contre la communauté turque chypriote. Veut-il dire par là que ce coup d'Etat était bien anodin et ne dérangeait personne, et par conséquent qu'il ne devait susciter aucune réaction de la part de qui que ce soit ? Je ne fais qu'en prendre note.

151. Le coup d'Etat du 15 juillet était bel et bien dirigé contre la communauté turque et il visait directement l'annexion de l'île à la Grèce. M. Mavros en voudrait-il la preuve, je n'aurais qu'à citer l'archevêque Makarios. Ce dernier disait ceci dans son interview au journal *Le Monde* du 18 septembre. Je cite textuellement :

“Le général Ioannidès m'en voulait personnellement depuis 1963/64, à l'époque où il faisait partie du contingent grec à Chypre. Par l'intermédiaire de M. Nicos Sampson, il sollicita et opta de me rencontrer secrètement. A l'Archevêché, où l'entretien se déroula, il me soumit un plan comportant une attaque générale contre la communauté turque

de l'île, ce qui permettrait de réaliser l'*enosis*. Je rejetai avec indignation son projet.”

Voilà ce qu'a dit M. Makarios.

152. Mon collègue grec n'a sûrement pas oublié que son gouvernement a succédé — et ceci grâce un peu aux événements qui sont survenus par la suite — à celui qui se trouvait dans les mains de Ioannidès, et ce coup d'Etat en Grèce a mis au pouvoir ce Sampson de mauvaise renommée.

153. Je me demande encore comment Makarios a pu rejeter avec indignation cette proposition, qui pourtant était bien conforme à ses désirs profonds. D'ailleurs, il n'en a jamais fait un secret. En effet, le 20 septembre 1964, Makarios déclarait au *Washington Post* : “Je désire quant à moi quelque chose de plus significatif que d'être un président temporaire à Chypre; mon ambition est de faire passer mon nom à l'histoire, comme l'architecte de l'*enosis*.”

154. Plus récemment, en 1970, dans ses interviews accordées à l'*Independent Television* et à la *British Broadcasting Corporation*, l'archevêque réaffirmait que “si l'*enosis* n'était point réalisable à l'heure actuelle, son objectif restait inchangé”.

155. Enfin, en mai dernier, l'archevêque rappelait par l'intermédiaire de la *Frankfurter Rundschau* que s'il “pouvait choisir librement entre l'indépendance et l'*enosis*, il soutiendrait l'*enosis*”.

156. C'était cela l'indépendance de l'île que Makarios prétendait sauvegarder ! C'était cela la politique de non-alignement de l'Etat chypriote ! M. Mavros a beaucoup parlé de cette politique de non-alignement hier soir. J'aurais voulu le féliciter pour le respect qu'il porte à la politique d'un grand nombre de pays composant cette assemblée. Mais je crains fort que cela ne soit son intention. Les pays non alignés sont trop nombreux dans cette auguste assemblée, et mon collègue veut plutôt quémander leurs voix en se faisant le porte-drapeau de cette politique pour cacher la politique de l'*enosis*, comme un plat qui serait mangé froid par la suite.

157. La République de Chypre, en tant qu'Etat indépendant, aurait disparu depuis de longues années si l'opposition catégorique de la Turquie et la résistance de la communauté turque de l'île n'avaient empêché l'*enosis*, c'est-à-dire l'annexion pure et simple de l'île à la Grèce.

158. Pour garder l'indépendance de l'île et respecter sa politique, il y a une seule chose à faire : c'est de condamner toute tentative d'*enosis* ou de partage de l'île, toute tentative qui a été faite dans le passé et toute tentative qui se fera dans l'avenir. Au nom du Gouvernement turc je condamne toute idée de partage dans le passé et dans l'avenir et j'attends de la part du Gouvernement grec la même condamnation de l'idée de l'*enosis*. Sans cela nous n'aurons jamais la candeur de croire à ce qu'on nous dit ici. Et je ne cesserai d'attendre la réponse des responsables grecs à ma proposition.

159. Je n'ai pas fini pour autant de rectifier toutes les allégations fausses, dénuées de tout fondement, de mon distingué collègue. Je me réserve le droit de le faire quand nous aurons à en parler devant l'Assemblée générale. Le discours de mon collègue grec montre hélas quelle sera l'atmosphère dans laquelle

se déroulera un débat portant sur l'avenir des deux communautés turque et grecque de l'île. Ce n'est pas en se laissant emporter par son style ou en pensant à faire de la surenchère dans l'opinion nationale ou internationale qu'on trouvera une solution juste, équitable et réaliste et qu'on aidera les deux communautés à vivre en paix — et, pourquoi ne pas le dire ? — fraternellement, côte à côte, dans le même Etat, en oubliant le passé douloureux et en regardant vers l'avenir.

160. Avant de conclure, je tiens à exprimer une fois de plus que la Turquie, logée là où l'histoire et la géographie l'ont placée, au carrefour des civilisations mais aussi des confrontations, s'efforce pour sa part de jouer le rôle qui lui revient dans la voie de la paix entre les nations ou des groupes de nations et du bonheur de l'humanité. C'est un privilège et un honneur de pouvoir le réaffirmer dans cette enceinte, qui œuvre tant pour la paix et la prospérité du monde.

161. M. MWAANGA (Zambie) [interprétation de l'anglais] : Au nom de ma délégation, Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, vous féliciter très sincèrement à l'occasion de votre élection au poste élevé de président de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Ma délégation se réjouit tout particulièrement de votre élection, non seulement parce que vous représentez un pays dynamique, l'Algérie, mais aussi en raison de vos talents et de votre habileté, dont atteste votre expérience personnelle, à la fois en tant que révolutionnaire et en tant que l'un des ministres des affaires étrangères africains les plus longtemps en poste.

162. Ma délégation est certaine que, sous votre direction, nous progresserons davantage vers les nobles buts de liberté et de justice, de paix et de progrès car, après tout, ce sont là aussi les nobles objectifs de la politique étrangère de l'Algérie, qui, comme c'est le cas pour mon propre pays, la Zambie, s'exprime dans la politique de non-alignement. A ce propos, ai-je besoin de rappeler le rôle de votre pays, qui est à l'heure actuelle le coordinateur des activités des pays non alignés ? Ma délégation est certaine que le groupe des pays non alignés apportera, comme par le passé, une contribution positive au succès des travaux de la présente session de l'Assemblée générale.

163. J'ai également l'agréable devoir de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Leopoldo Benites, de l'Equateur, pour la manière efficace et judicieuse avec laquelle il a guidé les travaux de la vingt-huitième session et de l'historique sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

164. Cela dit, au nom du parti, du Gouvernement et du peuple de la Zambie, je voudrais réitérer l'expression de notre profond chagrin à l'occasion de la mort tragique du président Juan Perón, de l'Argentine. Sa contribution au bien-être de son peuple ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales resteront longtemps dans notre mémoire à tous et, en particulier, dans celle des pays non alignés.

165. Je voudrais aussi redire le choc et la peine ressentie par le parti, le Gouvernement et le peuple de Zambie à l'occasion de la mort tragique du Premier Ministre de Nouvelle-Zélande, M. Norman Kirk. La nouvelle politique du Gouvernement travailliste de Nouvelle-Zélande à l'égard de l'Afrique australe,

commencée sous sa direction, continuera d'être considérée comme une contribution positive à la paix et à la sécurité internationales.

166. Je voudrais, au nom de ma délégation, présenter mes félicitations et souhaiter une chaleureuse bienvenue aux délégations du Bangladesh, de la Grenade et de la Guinée-Bissau à l'occasion de leur admission aux Nations Unies. Cette admission constitue un pas supplémentaire vers la réalisation du principe de l'universalité des Nations Unies. Ma délégation est certaine que ces nouveaux Membres joueront pleinement leur rôle dans la réalisation des objectifs des Nations Unies, conformément à la Charte.

167. Au cours de l'année écoulée, de nombreux événements se sont déroulés dans diverses sphères des relations internationales. Ma délégation désirerait traiter de quelques-uns d'entre eux.

168. Conformément à sa politique bien connue, la Zambie continue d'attacher une grande importance aux événements concernant la décolonisation. A ce propos, ma délégation se réjouit de l'évolution qui s'est déroulée dans les colonies portugaises. Nous voulons féliciter les mouvements de libération de l'Angola, de la Guinée-Bissau, du Mozambique et des îles du Cap-Vert pour les récentes victoires qui ont couronné leur lutte héroïque pour l'autodétermination et l'indépendance. Le renversement du régime Caetano, le 25 avril 1974, a été une conséquence directe de la lutte dynamique menée par les nationalistes africains. Elle a permis d'ouvrir des perspectives nouvelles et bienvenues pour la paix et la démocratie au Portugal et pour l'autodétermination et l'indépendance des colonies.

169. Nous saluons la reconnaissance de la République de Guinée-Bissau en tant qu'Etat indépendant par le nouveau Gouvernement portugais. Nous saluons également l'accord prévoyant l'octroi de l'indépendance au Mozambique qui a été signé récemment par le Gouvernement portugais et le Frente de Libertação de Moçambique (FRELIMO). Etant donné la bonne foi dont a fait preuve jusqu'à présent le Gouvernement portugais, nous serons heureux de voir commencer à une date rapprochée entre le Gouvernement portugais et les nationalistes africains les négociations en vue de l'indépendance de l'Angola. A ce propos, nous sommes heureux que les mouvements nationalistes de l'Angola — à savoir le Movimento Popular de Libertação de Angola (MPLA) et le Frente Nacional para a Libertação de Angola (FNLA) — se soient rendu compte qu'il leur était nécessaire de s'unir non seulement pour faciliter leurs négociations avec le Portugal, mais aussi pour assurer, plus tard, un Angola pacifique, stable et prospère. Comme chacun le sait, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), agissant par l'intermédiaire d'un comité comprenant mon propre pays et conjointement avec le Congo, la République-Unie de Tanzanie et le Zaïre, n'a épargné aucun effort pour aider le peuple angolais à cette fin.

170. Nous sommes au courant des manœuvres de certaines forces réactionnaires — quels que soient les mobiles — destinées à saper les changements progressistes récemment intervenus vers l'indépendance en Angola et au Mozambique. Nous considérons avec inquiétude, par exemple, les tentatives — qui n'ont heureusement pas abouti — d'une

bande de colons réactionnaires blancs au Mozambique, qui ont eu recours au désordre et à la violence afin de contrecarrer le cours populaire des événements vers l'indépendance. Néanmoins, nous sommes bien certains que ces manœuvres honteuses d'une bande de colons seront complètement éliminées.

171. A ce propos, nous condamnons le rassemblement de troupes des régions racistes minoritaires d'Afrique du Sud et de Rhodésie du Sud à la frontière du Mozambique. C'est là un acte flagrant de provocation et d'agression contre l'intégrité territoriale du Mozambique. Nous condamnons également l'intention pernicieuse de mercenaires de perpétrer des actes criminels contre le peuple de l'Etat naissant du Mozambique. Nous demandons à tous les pays — en particulier l'Afrique du Sud et les pays occidentaux — d'interdire la mobilisation de leurs ressortissants à des fins si déplorables.

172. Alors que le peuple du Mozambique atteint un nouveau statut en tant que nation, il doit faire face à des problèmes réels et aigus dans les domaines économique et social, problèmes dont toute solution efficace nécessite une assistance urgente et généreuse de la part du reste de la communauté internationale. A cette fin, la Zambie, quant à elle, promet son assistance la plus totale.

173. La Zambie a eu une association longue et positive avec les mouvements nationalistes d'Afrique australe. Nous admirons et respectons profondément les dirigeants de ces mouvements. Tout comme nous, en Zambie, ces mouvements se sont engagés à créer une société non raciale dans leurs pays respectifs. Ils désirent le développement, la paix et la sécurité pour la totalité de leurs populations, sans distinction de race, de couleur, de religion ou d'ethnie.

174. En dépit de l'évolution positive des événements dans les territoires africains occupés par le Portugal, la situation dans les autres territoires soumis à des régimes blancs racistes, au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud continue de se détériorer.

175. Nous savons que le régime illégal de Salisbury a intensifié son oppression sur la population africaine majoritaire à la suite des victoires nombreuses — toujours plus nombreuses — des mouvements nationalistes et du développement d'une conscience politique parmi les masses opprimées. Désespéré, à bout, le régime rebelle a, au Zimbabwe, intensifié sa machine répressive. On a alourdi les amendes collectives, ces brimades absurdes; on a fermé les écoles et les magasins africains; on a créé des zones interdites le long de la frontière avec le Mozambique; on a emmené de force des milliers d'Africains dans des camps de concentration; on a imposé des laissez-passer aux Africains dans la région du Nord-Est et le travail forcé aux Africains de 12 à 60 ans. Le régime, pris de panique, en est même venu à procéder à des internements en masse et à torturer les Africains; on a détruit leurs récoltes alimentaires.

176. Le peuple du Zimbabwe n'acceptera rien de moins que le gouvernement par la majorité. Il faudra au moins cela pour garantir la paix, la sécurité et la stabilité au Zimbabwe. L'intransigeance persistante du régime rebelle illégal n'aboutira qu'à la mort de multiples victimes, à des souffrances indicibles, à une lutte armée plus résolue encore de la part du

mouvement de libération. Ce seront les conséquences inévitables d'un refus obstiné de négocier un règlement pacifique. Les mouvements de libération et d'autres nations éprises de paix ont toujours préféré les règlements pacifiques, mais que l'on ne se méprenne pas : ce n'était pas par faiblesse. Les mouvements de libération ne sont pas las de la guerre, et nous ne sommes pas las nous non plus, d'appuyer leur lutte armée.

177. Nous conjurons donc Ian Smith et sa clique de racistes rebelles d'avoir le courage de négocier avec les dirigeants authentiques du peuple autochtone du Zimbabwe. En l'occurrence, le Gouvernement britannique a le devoir inéluctable de se montrer à la hauteur de ses responsabilités eu égard à sa colonie rebelle de Rhodésie du Sud. Le Royaume-Uni doit donc créer des conditions susceptibles de résoudre pacifiquement la crise de Rhodésie du Sud, en se fondant sur le gouvernement de la majorité. Mon gouvernement déplore que l'on garde encore en prison MM. Joshua Nkomo et Ndabaningi Sithole, dirigeants de la Zimbabwe African Peoples Union (ZAPU) et de la Zimbabwe African National Union (ZANU) respectivement, et représentants véritables du peuple zimbabwe. A cet égard, nous regrettons profondément que le Gouvernement britannique se soit déclaré incapable d'obtenir leur libération. Il est indispensable que les dirigeants des mouvements de libération authentiques soient libérés de prison afin de pouvoir participer à toutes négociations éventuelles, y compris la conférence constitutionnelle que nous avons maintes fois prié le Gouvernement du Royaume-Uni de réunir.

178. De multiples décisions et résolutions ont été adoptées par les divers organes des Nations Unies sur l'importante question de Rhodésie du Sud. L'une des mesures marquantes prises par l'Organisation a été l'imposition par le Conseil de sécurité de sanctions économiques à l'encontre du régime Smith [résolution 253 (1968)]. Il est toutefois désolant de constater qu'il reste encore beaucoup de Membres des Nations Unies qui ne s'acquittent pas de leurs obligations à cet égard, et plus décevant encore de voir que les Etats qui violent les sanctions économiques sont précisément ceux qui sont les mieux à même de les appliquer. Les membres de l'Assemblée savent que la Zambie continue de consentir d'immenses sacrifices, économiques et autres, pour appliquer les résolutions en question, afin de défendre les principes de la justice, de l'autodétermination et de l'indépendance.

179. Heureusement, il y a cependant plusieurs Etats qui respectent ces principes, conformément aux obligations que leur fait la Charte des Nations Unies. Nous redisons notre ferme conviction qu'une Rhodésie du Sud isolée, sans aide extérieure, n'aurait pu survivre à une mise en œuvre efficace et soutenue de la politique des sanctions. Nous lançons un appel aux Etats qui persistent à violer les sanctions décrétées par les Nations Unies contre la Rhodésie du Sud pour qu'ils respectent les obligations qu'ils ont acceptées aux termes de la Charte.

180. Tout comme au Zimbabwe, la situation en Namibie continue d'empirer. Le régime raciste minoritaire d'Afrique du Sud s'obstine à occuper illégalement et à opprimer le Territoire international de la

Namibie; c'est un défi à la volonté et à l'autorité des Nations Unies. Depuis l'an dernier, le règne de la terreur s'est intensifié en Namibie.

181. Poursuivant sa politique de balkanisation de la Namibie, l'Afrique du Sud a fait fouetter publiquement hommes, femmes et enfants; les arrestations arbitraires, les incarcérations, sans accusation ni procès, et les bannissements sont monnaie courante. Des membres du clergé et de la presse ont été empêchés d'entrer dans les bantoustans, car le régime sud-africain essaie désespérément de cacher au monde ses excès de cruauté. Autre manifestation de ce règne effréné de terreur : il y a eu un exode massif de milliers de gens qui ont été obligés de fuir.

182. Je ne veux pas manquer de rendre ici hommage au peuple de la Namibie qui, sous la courageuse direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO), continue résolument de mener la lutte armée contre le régime minoritaire raciste et fasciste qui occupe son pays. Ma délégation réaffirme sa conviction que son combat sans merci, joint aux efforts des Nations Unies pour mettre en œuvre leurs résolutions, aboutiront bientôt au retrait total de l'Afrique du Sud de ce territoire des Nations Unies. Nous espérons que l'Afrique du Sud profitera de la situation actuelle en Afrique méridionale pour nous annoncer qu'elle a fixé une date prochaine pour mettre un terme à l'occupation illégale de la Namibie et permettre aux Nations Unies de transférer l'administration de ce territoire international au peuple namibien.

183. Mes observations sur la situation en Afrique méridionale ne seraient pas complètes si je ne parlais pas de l'odieuse politique d'*apartheid* du régime minoritaire fasciste et raciste d'Afrique du Sud. En dépit des multiples condamnations des Nations Unies et de l'ensemble de la communauté internationale, l'Afrique du Sud, à notre insurmontable dégoût, outre qu'elle intensifie cette politique sur son propre territoire, a même osé l'exporter dans des pays comme la Namibie, la Rhodésie du Sud et les colonies portugaises de l'Afrique méridionale.

184. Depuis longtemps, l'Afrique du Sud sait que la politique d'*apartheid* est un échec. C'est pourquoi elle a eu recours au militarisme, à la création d'Etats tampons et à des actes de pur chantage. Les Sud-Africains collaborent avec le régime rebelle illégal de Rhodésie du Sud, massent des troupes en Namibie et ont conspiré avec des éléments subversifs pour réduire à néant les progrès accomplis dans les colonies portugaises.

185. Ma délégation a noté que, pour la première fois, des non-blancs avaient été inclus dans la délégation sud-africaine à l'Assemblée générale. Inutile de dire que ce sont des victimes des circonstances. Ce sont des marionnettes du régime, qui ne sont ici que pour leurrer les Nations Unies et la communauté internationale en leur faisant croire que l'Afrique du Sud change sa politique d'*apartheid*. Ma délégation condamne cette duplicité : elle trouve seulement que l'Afrique du Sud ne prend pas au sérieux les exigences de la communauté internationale qui lui demande de modifier réellement sa politique.

186. Mon gouvernement demande instamment au régime d'Afrique du Sud de renoncer immédiatement

à sa politique néfaste d'*apartheid* dans l'intérêt de la paix et de la sécurité en Afrique méridionale. Que l'Afrique du Sud suive l'exemple du Portugal et accepte l'inéluctabilité du gouvernement de la majorité. Ce n'est qu'ainsi qu'il pourra mettre fin à son isolement. Ce n'est qu'ainsi qu'il cessera d'être traité comme un véritable paria international.

187. La situation de Chypre préoccupe gravement la Zambie. Nous avons été choqués et indignés d'apprendre le renversement par un groupe d'officiers grecs du président Makarios. Nous avons immédiatement condamné le coup d'Etat; en effet, non seulement il était dirigé contre le gouvernement légitime de Chypre, mais il était extrêmement dangereux à tous égards. Les événements qui se sont déroulés par la suite dans l'île sont venus confirmer nos craintes que la rupture d'un *statu quo* déjà précaire causerait à la population de Chypre de nouvelles souffrances. Aujourd'hui, ce qui est en cause, c'est la souveraineté même, l'intégrité territoriale, voire l'indépendance de Chypre.

188. Ainsi, la crise de Chypre a pris des proportions dangereuses. Elle exige une action internationale urgente pour y remédier. La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de Chypre doivent être sauvegardées à tout prix. A cette fin, il faut absolument que la Grèce et la Turquie retirent immédiatement de l'île leurs forces militaires. A notre avis, la présence à Chypre des forces armées de ces deux pays ne fait qu'entraver la recherche d'une solution juste et durable susceptible d'assurer la paix dans l'île. En outre, ces forces armées mettent en danger la vie de la population chypriote. Il faut restaurer l'ordre constitutionnel; cela implique, évidemment, le retour à Chypre du Président élu de ce pays, Sa Béatissime l'archevêque Makarios.

189. Nous avons suivi avec intérêt les négociations infructueuses de Genève entre la Grèce, la Turquie et le Royaume-Uni, les trois puissances garantes de l'indépendance de Chypre. En toute franchise, nous n'aimons pas beaucoup l'idée de ce triumvirat décidant de la destinée du peuple de Chypre sans la pleine participation, directe et sur un pied d'égalité, du gouvernement de ce pays. A notre avis, il est inadmissible que l'on songe même à régler le problème de Chypre derrière le dos du peuple chypriote.

190. Voilà pourquoi nous demandons instamment que le Gouvernement légitime de Chypre soit invité en tant que participant entier et actif à toutes les futures négociations concernant ce pays. A cet égard, nous notons la proposition de l'Union soviétique tendant à convoquer, sous les auspices des Nations Unies, une conférence internationale⁶ à laquelle participeraient Chypre, la Grèce, la Turquie, tous les membres du Conseil de sécurité et d'autres pays, notamment des pays non alignés. Etant donné l'insuccès des négociations de Genève, nous estimons que cette proposition mérite un examen sérieux. Par conséquent, nous l'appuyons en principe. Cependant, nous sommes prêts à tenir compte de toutes autres initiatives ou de toutes améliorations à la proposition soviétique.

191. Il ne fait aucun doute que les pays non alignés ont un rôle important à jouer dans la recherche d'une solution juste à la crise de Chypre. Il ne faut pas permettre que la situation se transforme en un foyer de

rivalités des grandes puissances. A cet égard, nous sommes douloureusement conscients du caractère névralgique de la région de la Méditerranée orientale.

192. Au Moyen-Orient, une véritable paix et une véritable sécurité sont encore du domaine du rêve. La dernière guerre a eu pour résultat de modifier certaines attitudes qui, jusqu'à maintenant, ont retardé la recherche d'une solution juste et durable au problème du Moyen-Orient. Une attitude plus sérieuse et plus réaliste des grandes puissances a permis certains progrès en ce domaine. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Nous considérons avec grand intérêt les futures négociations de paix qui doivent se tenir à Genève, à propos du Moyen-Orient. Nous demeurons convaincus que seul, un retrait total d'Israël des territoires arabes occupés et la pleine restauration des droits légitimes du peuple palestinien peuvent garantir une paix permanente au Moyen-Orient. A cet égard, nous pensons que le peuple palestinien a le droit et, en fait, le devoir d'être représenté aux conversations de Genève.

193. Les rapports récents qui nous parviennent du Sud-Est asiatique sont loin d'être encourageants. De nombreuses vies innocentes continuent d'être sacrifiées au Viet-Nam, malgré l'Accord de paix de Paris qui est constamment violé. La situation demeure donc dangereuse. La communauté internationale peut difficilement se permettre de détourner son attention du Viet-Nam. Il faut trouver un véritable règlement politique.

194. Pour ce qui est du Cambodge, nous notons que le régime fantoche de Lon Nol lutte toujours désespérément pour se cambronner au pouvoir. L'ingérence étrangère au Cambodge sévit toujours. La poursuite de la guerre dans ce pays a causé des pertes énormes en vies humaines et en destructions matérielles. Nous continuerons de soutenir le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, présidé par le prince Norodom Sihanouk. Nous continuerons également d'appuyer les efforts tendant à la restauration des droits légitimes de ce gouvernement aux Nations Unies.

195. Nous relevons avec inquiétude qu'aucun progrès n'a été enregistré dans le dialogue entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, sanctionné par l'Assemblée à sa 2181^e séance lors de la vingt-huitième session. Les forces étrangères stationnées en Corée du Sud ont continué de s'ingérer dans les affaires intérieures du peuple coréen. Il est triste de constater que ces forces étrangères se trouvent en Corée du Sud sous le couvert du drapeau des Nations Unies. Leur présence en Corée du Sud est un geste inamicale à l'égard des intérêts et des aspirations du peuple coréen et constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. C'est un obstacle à tous les efforts tendant à une réunification pacifique de la Corée. Ces forces ne peuvent être qu'une cause d'embarras pour les Nations Unies au nom desquelles elles opèrent, puisqu'elles agissent contrairement aux vœux du peuple coréen et cherchent à promouvoir les intérêts d'une puissance étrangère. L'Assemblée générale a donc le devoir de décréter leur retrait immédiat de la Corée du Sud afin que le dialogue que nous avons encouragé l'an dernier puisse se poursuivre sans encombre. Les Nations Unies doivent protéger les intérêts du peuple coréen et aider à la création d'une atmosphère

favorable à la réalisation de leur vœu le plus cher, celui de la réunification.

196. Ma délégation désire également préciser que nous sommes fortement opposés à la suggestion absurde, faite ici l'année dernière, tendant à ce que la Corée du Nord et la Corée du Sud soient admises aux Nations Unies en tant qu'entités séparées. A notre avis, c'est là une manœuvre destinée à perpétuer la division de la Corée. Nous repoussons donc par avance, cette année, toute suggestion similaire.

197. La Zambie, avec d'autres pays non alignés, a toujours soutenu que la détente peut devenir une caractéristique permanente des relations internationales, à la seule condition que sa portée ne soit pas limitée et qu'elle n'ignore pas les intérêts légitimes des autres pays. Nous avons souligné la nécessité impérative et urgente de trouver des solutions à tous les problèmes qui se posent à l'humanité, dans son ensemble, et à établir un ordre international véritablement fondé sur la justice, la sécurité et le progrès pour tous.

198. Qui peut nier que le processus de détente a été soumis, dans les récents mois, à une sévère épreuve ? Contrairement aux attentes et aux espoirs de la communauté internationale, presque aucun progrès n'a été fait pour renforcer la détente et la rendre irréversible. Etant donné son caractère limité, elle demeure aussi précaire aujourd'hui qu'elle l'était hier. Il n'est pas exagéré de dire que tout ce processus a, en fait, souffert de stagnation.

199. La dernière guerre du Moyen-Orient a amené le monde à deux doigts d'un affrontement militaire direct entre les superpuissances. La crise de Chypre a fait plus que démontrer la vulnérabilité des petits pays lorsque les intérêts de nations plus puissantes et de blocs militaires sont en jeu.

200. La détente, pour être viable, doit signifier un nouvel engagement vis-à-vis des principes des Nations Unies. Il nous faut reconnaître que la paix internationale authentique et la sécurité internationale ne peuvent aller de pair avec le concept des sphères d'influence et d'hégémonie. Ce sont ces tendances qui provoquent l'agression, l'ingérence dans les affaires intérieures et les actes de subversion à l'encontre d'autres pays. Par conséquent, elles sont responsables des crises mondiales et elles constituent donc la menace la plus sérieuse à la paix et à la sécurité internationales.

201. L'année 1974 a été une année particulièrement mauvaise depuis l'instauration de la détente. Aucun progrès n'a été fait dans la limitation des rivalités entre les grandes puissances, qu'il s'agisse de la course aux armements ou de la défense des prétendus intérêts stratégiques. La course aux armements se maintient à une grande allure. Les essais d'armes nucléaires continuent d'avoir lieu dans l'atmosphère comme sous terre. La Conférence du Comité du désarmement et les conventions sur la limitation des armes stratégiques n'ont abouti encore à aucun résultat positif dans le domaine du désarmement. La proposition d'une conférence mondiale sur le désarmement demeure un rêve.

202. Mon gouvernement estime que les récents essais d'armes nucléaires, aussi bien atmosphériques que souterrains, ont une fois encore souligné la néces-

sité urgente d'un traité d'interdiction générale des essais nucléaires. Ils sont également un sinistre rappel que des demi-mesures de désarmement et même des mesures discriminatoires telles que le traité d'interdiction partielle et les traités de non-prolifération, ne mènent à rien. Ce dont la communauté internationale a besoin, ce n'est pas de réserver les armes nucléaires à quelques pays, mais bien plutôt de les éliminer totalement.

203. Etant donné l'absence de progrès accomplis dans les instances de désarmement existantes, il est d'autant plus nécessaire, à notre avis, qu'une conférence mondiale du désarmement soit réunie le plus tôt possible. Notre position à cet égard est toujours la même : la conférence doit permettre la participation de tous les Etats sur un pied d'égalité. Nous estimons que la participation à la conférence de tous les Etats nucléaires est particulièrement nécessaire. A cet égard, le désarmement nucléaire ne peut être que notre toute première priorité. A notre avis, le Comité spécial pour la Conférence mondiale du désarmement a joué un rôle utile. Nous inspirant de son rapport [A/9628], nous espérons que l'Assemblée générale prendra une autre mesure positive tendant à concilier les divergences entre les Etats Membres concernant cette proposition.

204. Il y a trois ans maintenant que l'Assemblée générale a adopté la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)]. Cependant, presque aucun progrès n'a été réalisé dans la mise en œuvre des dispositions de cette déclaration. Il y a eu un certain nombre de rapports troublants sur l'intensification des rivalités des grandes puissances dans l'océan Indien. Nous sommes particulièrement inquiets de l'accord conclu entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni pour étendre la base militaire des Etats-Unis à Diego García. Nous condamnons ce projet et nous demandons instamment son abandon immédiat, car non seulement il est en contradiction flagrante avec la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, mais il encouragera très probablement les rivalités de grandes puissances dans l'océan Indien.

205. A notre avis, il n'y a absolument aucune justification à l'intensification des rivalités des grandes puissances dans l'océan Indien, en cette époque dite de détente. Nous pensons que, au lieu de favoriser ces rivalités sous l'étiquette d'une prétendue retenue des uns et des autres, les grandes puissances doivent exercer une contrainte mutuelle à une table de conférence. Nous voulons espérer que les grandes puissances respecteront les vœux des Etats de l'intérieur du sous-continent et de ceux du littoral de l'océan Indien et coopéreront totalement avec la communauté internationale dans les efforts de celle-ci pour préserver la zone de paix de l'océan Indien.

206. La session actuelle de l'Assemblée générale se réunit au lendemain de la sixième et historique session extraordinaire qui avait été convoquée pour la première fois afin de s'occuper uniquement des questions vitales touchant aux problèmes des matières premières et du développement. La session extraordinaire, comme nous le savons tous, a été un événement très important couronné par l'adoption par consensus de deux importants documents, à savoir la Déclaration et le Programme d'action concernant

l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

207. La session extraordinaire a mis en évidence le fait que depuis que le triste et sordide chapitre de l'esclavage a pris fin et que l'on a jeté les bases d'une communauté de pays libres, les relations économiques entre nations n'ont subi qu'un ravalement de façade. En fait, on a bien vu une modification remarquable dans le perfectionnement des instruments d'exploitation des pays pauvres et faibles de la part de leurs partenaires puissants et privilégiés. C'est ce qui a contribué dans une large mesure et d'une manière non inattendue, à l'élargissement et à l'approfondissement du fossé actuel entre les pauvres et les riches. Cette triste situation s'est aggravée par la détérioration récente de la situation économique mondiale et elle constitue une menace à la sécurité et à la survie de nombreuses économies.

208. D'importants événements économiques ont, au cours de l'année passée, mis en évidence de façon dramatique l'interdépendance de la communauté internationale. L'un des importants résultats de la session extraordinaire est la reconnaissance universelle de l'interdépendance entre les nations et de l'interdépendance des problèmes touchant au commerce, au financement du développement et au système monétaire international.

209. L'inflation mondiale continue sans cesse, en particulier dans le monde industrialisé, ce qui a pour résultat l'augmentation toujours accrue des biens essentiels, des engrais, des produits alimentaires et autres marchandises manufacturées importées par les pays en développement. Nous assistons également à l'apparition de certaines pénuries aiguës, en particulier de problèmes concernant les produits alimentaires, qui sont les produits de base les plus essentiels. En outre, bien que la récente augmentation des prix du pétrole ait servi à souligner la nécessité de recettes équitables et justes pour les produits d'exportation en provenance des pays en développement, il est également vrai que des conséquences très graves continuent d'exister dans les pays en développement. La combinaison de ces divers facteurs fait déjà apparaître le danger de la chute imminente et désastreuse de l'économie de nombreux pays.

210. La situation économique troublée devant laquelle se trouve la communauté internationale pose des défis, mais aussi offre des possibilités sans précédent. Tous les pays représentés à cette session connaissent les limites exactes de notre capacité à contribuer de façon appropriée aux mesures immédiates et à long terme nécessaires pour alléger et résoudre ces problèmes qui se posent aujourd'hui et qui pourraient affecter divers pays, en particulier les pays en développement qui souffrent le plus de la situation économique mondiale actuelle.

211. C'est pourquoi on reconnaît maintenant plus que jamais auparavant qu'une action coordonnée, tant sur le plan national que sur le plan international, est essentielle pour résoudre les problèmes interdépendants qui se posent à la communauté internationale. La série d'importantes conférences mondiales sur des problèmes tels que la population, l'alimentation, le développement industriel, et qui trouveront leur couronnement dans la session extraordinaire sur le

développement mondial et la coopération économique internationale, qui se réunira l'an prochain, démontre clairement l'impérieuse nécessité d'une action concrète.

212. A cet égard, ma délégation se félicite de l'adoption opportune, par la session extraordinaire, du Programme spécial pour atténuer les difficultés des pays en développement les plus gravement touchés par la crise économique [voir résolution 3202 (S-VI), sect. X]. Nous sommes confiants que tous les pays en mesure de contribuer répondront favorablement à l'appel qui a été lancé pour atteindre le niveau fixé pour l'opération d'urgence des Nations Unies, et ce, à titre d'urgence. Une action urgente et positive est essentielle, tant sur une base bilatérale que multilatérale. Il est encourageant de constater que bon nombre de pays ont manifesté la volonté de contribuer au Programme spécial.

213. Tout en reconnaissant et appréciant l'importance de l'aide et des secours d'urgence, ma délégation estime que notre préoccupation à cet égard ne doit pas nous détourner de la solution urgente des problèmes fondamentaux à long terme en ce qui concerne les matières premières et les problèmes des paiements, tels qu'ils sont définis dans le Programme d'action adopté par la session extraordinaire. En effet, nous espérons que la préoccupation solennelle exprimée dans ces domaines d'urgence créera des conditions propices à la solution des problèmes fondamentaux, solution qui, à long terme, permettra de diminuer les besoins en secours d'urgence ou assistance semblable.

214. Des indices se manifestent déjà d'une baisse sur les prix des produits qui avaient le plus bénéficié des récentes augmentations de matières premières. Une action internationale urgente est nécessaire pour enrayer tout autre déclin dans les niveaux de prix de ces produits et pour instituer et encourager, le cas échéant, les programmes appropriés, en vue d'obtenir et de maintenir des prix justes, stables et rémunérateurs pour les exportations de pays en développement. A cette fin, ma délégation envisage favorablement l'utilisation possible de l'indexation actuellement à l'étude qui permettrait de régler les termes de l'échange pour les pays en développement exportateurs de matières premières.

215. Ma délégation estime que les récents événements économiques devraient permettre de mieux comprendre les besoins et les intérêts mutuels des producteurs et des consommateurs, qu'il s'agisse de pays ou de compagnies. Le moment est venu d'étudier de façon impartiale les besoins légitimes des consommateurs qui veulent être assurés d'approvisionnements à des prix raisonnables, ainsi que ceux des producteurs qui souhaitent de meilleurs revenus, des recettes accrues des exportations, des marchés stables et des termes favorables de l'échange, en particulier pour les pays en développement. Il est également de l'intérêt des consommateurs et des producteurs d'assurer l'exploitation et l'utilisation rationnelle des ressources. Nous considérons que ce sont là des motifs importants qui ont conduit à la constitution d'associations de producteurs tels que le Conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre, dont la Zambie est membre avec le Chili, le Pérou et le Zaïre.

216. Dans le domaine vital des matières premières, il faut encourager par tous les moyens possibles la promotion et le renforcement de la coopération économique entre pays en développement. La nécessité de cette étroite coopération, notamment parmi les producteurs appartenant aux pays en développement, a acquis une dimension importante à la lumière des travaux récents et précieux accomplis par le Groupe d'éminents spécialistes désignés par le Secrétaire général conformément à la résolution 1721 (LIII) du Conseil économique et social pour étudier l'impact des sociétés transnationales sur le processus du développement et sur les relations internationales.

217. La Zambie espère très sincèrement que la mise en œuvre efficace des recommandations acceptables de ce groupe aura pour résultat le maintien et le renforcement de la coopération entre les pays d'accueil et les différentes sociétés transnationales, compte tenu de la nécessité pour les pays hôtes d'exercer un contrôle efficace sur la gestion et les opérations des diverses branches de leur économie. A cet égard, nous attendons beaucoup des travaux du Comité intersession spécial qui doit se réunir prochainement.

218. Dans le domaine de la politique commerciale, la justice ne peut être réalisée que par la mise en œuvre des principes essentiels de non-réciprocité et de traitement préférentiel en faveur des pays en développement.

219. L'opération du système généralisé des préférences, qui fonctionne maintenant depuis trois ans, a permis à certains pays en développement d'en tirer des bénéfices. Mais nous savons que ces bienfaits ne sont que limités et qu'il est nécessaire d'apporter des améliorations au système. La Zambie s'est également félicitée de la Déclaration de Tokyo, adoptée au mois de septembre dernier, et ma délégation nourrit l'espoir fervent que les négociations commerciales multilatérales s'ouvriront bientôt, dans le cadre du GATT.

220. En ce qui concerne le système monétaire international, il est décourageant de constater que peu de progrès — s'il y en a eu — ont été accomplis vers la réforme. Les espoirs qui s'étaient fait jour l'an dernier à la Réunion ministérielle du Comité pour la réforme du système monétaire international et les questions connexes, du FMI, qui s'est tenue à Nairobi, Kenya n'ont pas été suivis d'effets.

221. D'autres questions qui se posent à la communauté internationale concernent le recyclage des fonds de surplus des pays exportateurs de pétrole provenant des récentes augmentations des prix de ce produit. Ces problèmes ont, à n'en pas douter, des incidences importantes dans les domaines commercial et financier, comme dans celui des investissements et dans d'autres. Ma délégation aimerait exprimer l'espoir — un espoir qui repose déjà sur certaines raisons — que les Etats Membres exportateurs de pétrole joueront véritablement leur rôle dans les mesures nécessaires pour faire face à la situation, aussi bien actuelle qu'à long terme.

222. La communauté internationale est aujourd'hui parvenue à un accord sur les problèmes principaux qui confrontent l'homme et son environnement. Nous avons devant nous, par exemple, d'importantes initiatives telles que la Stratégie internationale du

développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, [résolution 2626 (XXV)] et le projet de charte des droits et devoirs économiques des Etats encore à l'étude, l'idée d'une sécurité économique collective également en cours de discussion, et plus récemment le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Les facteurs vitaux d'égalité et d'équité dans les relations internationales étaient au cœur de ces diverses initiatives complémentaires.

223. Nous disposons donc là d'instruments qui visent à réaliser une association égale et équitable entre nations riches et pauvres, grandes et petites. Quant à nous, à qui il appartient d'achever une association honorable et durable, nous devons reconnaître pleinement le rôle de charnière de la justice et de l'équité dans nos relations. En dernière analyse, la réalisation de l'égalité et de l'équité dans les relations internationales dépend de l'exercice délibéré d'une volonté politique à des degrés correspondant aux besoins actuels et aux priorités futures.

224. Il est hors de doute que le fait que les Nations Unies ont réuni trois conférences sur le droit de la mer dans un temps limité, montre l'importance que l'humanité attache à une solution juste des problèmes que connaissent les Etats par rapport à la mer, aux fonds marins et à leur sous-sol ainsi qu'aux ressources provenant de cette zone. La tâche confiée à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer est immense. Celle-ci doit étudier de nombreux problèmes dont la plupart sont le reflet de conflits en puissance entre les intérêts nationaux des différents Etats. Il faudra cependant que la Conférence s'efforce de parvenir rapidement à des solutions justes.

225. La position de ma délégation a été antérieurement nettement définie en diverses occasions, à savoir au cours des sessions du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, actuellement dissous, à la première session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et lors de la session antérieure de l'Assemblée générale. Outre la question du droit d'accès à la mer pour les pays sans littoral et celle des effets nuisibles que pourrait avoir l'exploitation des minerais situés dans le fond des mers sur l'économie des Etats en développement producteurs de minerais semblables, ma délégation attache la plus grande importance à la nécessité de trouver une solution satisfaisante aux problèmes concernant les limites de la juridiction nationale.

226. Cette question étant le point central dont la Conférence était saisie, non seulement elle doit être examinée avec le plus grand soin, mais elle nécessite également une étude en mettant l'accent sur le principe du patrimoine commun de l'humanité. Le défaut d'une solution convenable des problèmes qu'il est facile de prévoir peut conduire, à l'avenir, à des différends de frontières tels que ceux qu'au cours des ans a connus la communauté internationale eu égard aux territoires terrestres. En convoquant une troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, les Nations Unies nous ont fourni l'occasion de rechercher des solutions durables.

227. Ma délégation est d'avis que la reconnaissance du patrimoine commun de l'humanité, tel qu'il est

défini dans la résolution 2749 (XXV) de l'Assemblée générale, permettra de réduire la possibilité que de tels différends puissent survenir. En conséquence, il est regrettable de constater que certains Etats persistent à demander à la Conférence d'admettre les prétentions nationales relatives à une juridiction côtière extra-territoriale qui, si elle était adoptée, saperait de façon importante le principe du patrimoine commun de l'humanité. En outre, le patrimoine commun appartient à tous les Etats, qu'il s'agisse d'Etats sans littoral ou d'Etats riverains.

228. De l'avis de ma délégation, la Conférence doit pleinement tenir compte de l'étude présentée par le Secrétaire général sur l'importance économique, du point de vue des ressources minérales des fonds marins, des diverses limites proposées pour la juridiction nationale⁷, contenue dans les comptes rendus du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, comité maintenant dissous.

229. Afin de parvenir à une solution juste et équitable des problèmes soulevés par la question de la juridiction extra-territoriale sur le fond des mers et des océans et leur sous-sol, la Conférence devrait examiner la possibilité de créer des droits aux ressources provenant de cette région pour tous les Etats appartenant conjointement à une région ou à une sous-région. A notre avis, ce serait la meilleure manière de s'assurer que tous les Etats, sans littoral ou côtiers, tirent profit des ressources contenues dans les espaces océaniques qui constituent à juste titre le patrimoine commun de l'humanité.

230. Il est réconfortant de noter que la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer s'est rapidement efforcée de faire face aux responsabilités globales qui lui incombent. Par exemple, il faut noter qu'elle a invité les représentants des mouvements de libération à prendre part à la Conférence en tant qu'observateurs et qu'elle a accepté de parvenir par voie de consensus à des décisions sur des questions de fond.

231. Enfin, ma délégation voudrait exprimer sa vive reconnaissance au Gouvernement et au peuple du Venezuela pour leur hospitalité remarquable et pour avoir fourni à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer des installations parfaitement adéquates lorsque celle-ci a tenu sa deuxième session dans la magnifique capitale du Venezuela, Caracas, pendant les 10 semaines qui ont couvert les mois de juin, juillet et août de cette année.

232. Dans sa déclaration, ma délégation vient de parler de quelques-unes des questions nombreuses et difficiles auxquelles doit faire face la communauté internationale, dont est saisie la présente session qui leur accordera, sans aucun doute, la plus vive attention. Nous sommes conscients du fait que, sous les auspices des Nations Unies, les Etats Membres ont, individuellement et collectivement, réalisé quelques progrès — quoique limités — dans la recherche de solutions à certains problèmes contemporains. Ces progrès limités doivent être poursuivis et consolidés. L'impulsion provoquée par le processus de négociations, tel qu'il est pratiqué dans diverses conférences mondiales ayant pour but de promouvoir un règlement

pacifique, juste et équitable des problèmes internationaux, doit être maintenue.

233. Il reste cependant beaucoup à faire. Compte tenu de la reconnaissance universelle de l'interdépendance entre les Etats, nous devrions saisir les nombreuses occasions qui nous sont fournies pour résoudre les grands problèmes intéressant la paix et la sécurité internationales, le progrès social et économique de tous les peuples. Dans ce domaine et dans d'autres, il ressort que les responsabilités incombant à l'Organisation des Nations Unies et à ses Membres ont pris des dimensions sans précédent.

234. Il va sans dire que la recherche de la paix dans les relations internationales a suscité un large appel pour un monde dont l'histoire est faite de violences, de pauvreté et d'insécurité d'une ampleur et d'une portée toujours croissantes. Nous avons constamment préconisé une nouvelle structure du système de l'ONU pour lui permettre de mieux faire face à la rapide évolution des circonstances. A cet égard, nous avons à maintes reprises souligné entre autres la nécessité impérieuse d'une révision de la Charte des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la démocratisation du Conseil de sécurité.

235. Malgré ses insuffisances, nous voudrions réaffirmer notre confiance dans l'Organisation des Nations Unies et exprimer notre ferme espoir que celle-ci entreprendra bientôt les modifications appropriées, tant dans sa structure que dans son orientation, afin d'augmenter sa capacité à s'acquitter de ses responsabilités avec une fermeté et une volonté jamais atteintes à ce jour. La Zambie, quant à elle, continuera à apporter sa contribution modeste, mais positive, à l'Organisation dans la mise en œuvre des buts et des principes inscrits dans la Charte.

236. Je crois que nous avons tous une occasion unique de changer la face du monde pour le rendre meilleur, si nous avons la volonté politique de le faire. En conséquence, admettons la nécessité impérieuse d'abandonner les mythes anciens et de nous placer devant les nouvelles réalités. Ne cherchons pas à appliquer les solutions d'hier aux problèmes d'aujourd'hui. Ne vivons pas dans le passé, mais dans le présent et tournons-nous avec confiance et détermination vers un avenir brillant pour tous.

237. M. FRYDENLUND (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom de la délégation norvégienne, j'ai le grand honneur de vous adresser nos plus vives félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée. Je peux vous assurer de l'entière coopération de ma délégation dans la tâche importante qui vous est confiée.

238. Dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général soulève la question suivante : comment, en fait, les Nations Unies réagissent-elles aux défis formidables qui se posent aux nations du monde et de quelle manière leur fonctionnement et leur capacité peuvent-ils être améliorés ? Je voudrais examiner cette question du point de vue d'un petit pays qui estime que sa participation aux Nations Unies est une pierre fondamentale de sa politique étrangère.

239. Lorsque nous envisageons les tâches et les défis auxquels doit faire face aujourd'hui la commu-

nauté mondiale, deux considérations fondamentales se détachent : l'une est la gravité et l'immensité de la tâche qui nous attend. La seconde est le caractère d'urgence qu'elle revêt.

240. Des problèmes fondamentaux tels que la course aux armements, l'explosion démographique, le fossé entre les riches et les pauvres, la pénurie de ressources, l'inflation mondiale, la pollution, les crises alimentaires, etc., montrent l'ampleur et la portée des tâches auxquelles le monde doit faire face aujourd'hui. Ces problèmes préoccupent toutes les nations parce qu'ils mettent en cause la survie même de l'humanité.

241. La deuxième considération principale est le facteur temps. Le temps n'est pas avec nous et la question est de savoir si nous disposons ou non d'un temps suffisant pour traiter tous ces problèmes avant qu'ils échappent à toute solution. Ce qu'il nous faut, c'est un sens nouveau de l'urgence de ces problèmes et une recherche nouvelle de solutions communes. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une action internationale et d'un effort international pour entreprendre les tâches communes et résoudre les problèmes de l'humanité.

242. A ce sujet, je voudrais souligner l'importance des conférences internationales qui ont eu lieu ou sont sur le point de se réunir, cette année, sous les auspices des Nations Unies. Le printemps dernier, la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale s'est tenue pour traiter des matières premières et du développement. La Conférence mondiale sur la population vient de prendre fin. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a tenu sa première session à Caracas cette année et reprendra l'année prochaine. La Conférence mondiale de l'alimentation est sur le point de s'ouvrir.

243. Ces conférences internationales et d'autres constituent des éléments importants du travail des Nations Unies. Des décisions ont été prises. Des déclarations de principe et des programmes d'action ont été adoptés. Mais ce qui est plus important encore, c'est la suite que l'on donne à ces décisions; malheureusement, il faut bien reconnaître que, jusqu'à présent, la suite de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement comme des décisions prises à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, n'a pas montré un véritable sens d'urgence. La mise en œuvre efficace de ces décisions exigera des sacrifices de la part des grands comme des petits Etats et très certainement des pays dont l'économie a été récemment considérablement renforcée du fait de l'amélioration des termes de l'échange.

244. Pour sa part, la Norvège s'est engagée à participer, au mieux de ses possibilités, aux efforts entrepris pour accroître la solidarité globale en matière économique et sociale. Nous attachons une importance particulière au Programme spécial en faveur des pays les plus gravement frappés et nous voulons croire que ce programme recevra un large appui et sera pleinement appliqué aussitôt que possible.

245. Les Nations Unies auront un rôle central à jouer dans la mise en vigueur de déclarations et programmes d'action déjà adoptés par ces diverses conférences. Cependant, ici encore, nous avons à

faire face à la question soulevée par le Secrétaire général : comment les Nations Unies peuvent-elles s'acquitter au mieux de leurs responsabilités ? Cette question sera sans nul doute l'objet d'un point important de l'ordre du jour de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tiendra en 1975. Il y a cependant un aspect de cette question dont je voudrais parler aujourd'hui et c'est celui-ci : comment l'idée de la sécurité et de la solidarité économique collectives pourra-t-elle être le mieux appliquée dans notre cadre institutionnel actuel ? Comment pouvons-nous coordonner et diriger au mieux toute la gamme des activités dans le domaine économique et social ? Cela pose la question du rôle futur du Conseil économique et social. Dans la Charte, un rôle unique a été confié à ce conseil pour la promotion du progrès et du développement dans le domaine économique et social.

246. Cependant, la question est de savoir si les méthodes de travail du Conseil économique et social sont actuellement tout à fait appropriées pour traiter efficacement des nombreux problèmes importants qui sont renvoyés à cet organisme. A la suite du récent élargissement de la composition de ce conseil, celui-ci est plus représentatif de la communauté mondiale qu'auparavant. Nous devons toutefois nous demander comment nous pouvons augmenter l'efficacité et l'importance de ce conseil afin que les Nations Unies soient mieux équipées pour traiter des problèmes d'ordre économique et social et, ici, nous pensons non seulement aux problèmes de développement à long terme mais aussi aux crises économiques aiguës ainsi qu'aux opérations de secours d'urgence.

247. Une participation plus fréquente des ministres pertinents aux sessions du Conseil est une possibilité. Une autre possibilité — qui correspond mieux à ma pensée — consisterait à transformer le Conseil économique et social en un organe en session permanente, c'est-à-dire en une sorte de conseil de sécurité chargé des affaires économiques et sociales. La Norvège espère devenir à nouveau l'année prochaine membre du Conseil économique et social et la question de savoir comment renforcer ce conseil sera pour elle un problème central dans les mois à venir.

248. Dans le domaine des secours à apporter en cas de désastre international et de l'assistance à long terme, il est urgent que l'on fasse des efforts accrus en vue d'améliorer l'efficacité et la coordination. Il reste beaucoup à faire à cet égard et les mesures prises jusqu'à présent n'ont pas toujours produit les résultats escomptés. La communauté mondiale doit accorder une plus grande priorité à la question des secours en cas de catastrophe.

249. En tant qu'Etat Membre des Nations Unies, la Norvège considère que notre organisation a l'important devoir de créer un système et un mécanisme plus appropriés pour se saisir des violations des droits fondamentaux de l'homme. A maintes reprises, nous avons vu que les Etats Membres invoquent le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, lorsque l'attention est attirée sur des violations des droits de l'homme. Cependant, de telles violations concernent la communauté mondiale dans son ensemble et ont une influence négative, non seulement sur les relations entre les nations individuelles, mais aussi sur l'atmosphère internationale

en général. C'est la raison pour laquelle nous avons travaillé en vue de la création, au sein des Nations Unies, d'une poste de haut commissaire des droits de l'homme.

250. Nous avons récemment reçu un nombre croissant de rapports sur les tortures et le traitement brutal des prisonniers dans diverses parties du monde. Les Nations Unies doivent accorder une priorité accrue à cette question. En alertant l'opinion publique mondiale et en travaillant systématiquement, dans le cadre des Nations Unies, nous devons faire en sorte que les individus soient effectivement protégés contre la torture et les autres violations graves des droits de l'homme. A ce propos, je voudrais rendre hommage au travail accompli par Amnesty International et à la campagne contre la torture que cette organisation a lancée.

251. A un moment où le monde doit faire face à de très graves problèmes d'ordre économique et politique, et lorsque la nécessité d'une coopération globale et régionale est plus grande que jamais, nous constatons, dans tous les pays et dans toutes les parties du monde, une tendance à revenir au bilatéralisme et à un nationalisme accru dans la politique internationale. Cela va à l'encontre des intérêts de tous les pays, mais ce sont surtout les petites nations qui souffriront d'une telle évolution. Cette tendance au bilatéralisme est peut-être encore plus accentuée dans les questions relatives à la paix et à la sécurité. Ici, cependant, la situation est fondamentalement différente.

252. Sous la pression des armes modernes de destruction massive, un rapprochement a eu lieu entre les grandes puissances et celles-ci ont fait un effort commun pour limiter la course aux armements et faire en sorte que des conflits locaux ne se transforment pas en un affrontement direct entre elles. Certes, il est de l'intérêt de tous les pays d'appuyer cette évolution. Que nous le voulions ou non, la question de la paix et de la guerre restera, dans une grande mesure, la responsabilité des superpuissances.

253. Néanmoins, les petits pays se trouvent devant un dilemme. D'une part, nous sommes foncièrement intéressés à la détente et à la coopération entre les grandes puissances et nous en dépendons. D'autre part, nous ne souhaitons pas que cette coopération prenne des formes qui compromettraient le système international de coopération ou entraveraient les efforts entrepris pour construire une communauté mondiale fondée sur les Nations Unies.

254. Nous, les plus petits pays, ne pouvons échapper à ce dilemme que ce soit en acceptant automatiquement tout ce sur quoi les grandes puissances se sont mises d'accord ou que ce soit en condamnant a priori cette coopération ou cet accord simplement parce que l'on ne nous a pas consultés. Ce que font les grandes puissances est de mettre au point une conception commune du meilleur moyen d'assurer la paix. Ceci est nécessaire, mais les plus petits pays doivent aussi élaborer une conception de l'organisation de la communauté mondiale, qui ne devrait pas s'opposer aux grandes puissances et à leur coopération mais être un complément et un correctif nécessaires à la coopération entre les grandes puissances.

255. Cette conception, œuvre des petits pays, doit reposer par conséquent sur un renforcement de la coopération internationale par le truchement des Nations Unies qui pourront assurer la paix et la sécurité internationales tout en rendant possible la réalisation nécessaire de changements pacifiques dans la structure économique et sociale du monde. En travaillant à cet objectif, nous, les petits pays, avons un intérêt commun quelle que soit notre position géographique, que nous soyons riches ou pauvres et indépendamment de nos différences politiques ou idéologiques. Une partie de cette conception différente devrait consister à lier le plus fortement possible les grandes puissances aux Nations Unies et à les encourager à utiliser l'Organisation au maximum. Ce n'est que par une interaction constructive entre les petits et les grands pays, et par l'utilisation du mécanisme des Nations Unies que les possibilités de l'Organisation en vue de faire face aux défis de notre temps pourront être mises au point.

256. A l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale figurent un certain nombre de questions politiques importantes d'un intérêt actuel, telles que Chypre, le Moyen-Orient, le désarmement et la situation en Afrique australe. La délégation norvégienne reviendra sur certaines de ces questions au cours de l'examen des différents points de l'ordre du jour. C'est pourquoi je me bornerai maintenant à présenter quelques brèves observations à cet égard.

257. La situation à Chypre continue d'être une source de préoccupations et d'angoisse. Toutefois, nous pouvons maintenant discerner certaines tendances dans les négociations entre les dirigeants des deux communautés de l'île, tendances qui nous donnent des raisons d'espérer qu'à plus long terme, de véritables négociations pourront s'engager en vue de parvenir à une solution juste et durable fondée sur le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de Chypre. Une telle solution ne pourra être acquise que par des moyens pacifiques et non par la force militaire.

258. Ainsi que je l'ai déjà mentionné, la délégation norvégienne parlera ultérieurement des problèmes du désarmement sur une base plus large. Toutefois, je tiens à souligner aujourd'hui l'importance qu'attache mon gouvernement à une cessation aussi rapide que possible de tous les essais nucléaires et à ce que les problèmes de la prolifération nucléaire liés aux essais à des fins pacifiques soient maintenant examinés de façon sérieuse aux Nations Unies ou à la Conférence du Comité du désarmement à Genève. Je tiens également à insister sur la nécessité que les Etats-Unis et l'Union soviétique poursuivent leurs efforts afin de réaliser un accord sur la limitation des armements stratégiques.

259. Nous souhaitons cette année la bienvenue au Bangladesh, à la Grenade et à la Guinée-Bissau en tant que nouveaux Membres de notre organisation. Ceci rapproche encore plus les Nations Unies de la réalisation de ce principe d'universalité si important pour la Norvège.

260. L'admission de la Guinée-Bissau est également l'expression d'un développement encourageant en ce qui concerne l'abolition de la domination coloniale du Portugal en Afrique australe. Je tiens à exprimer

la très grande gratitude de mon gouvernement devant les décisions importantes prises par le Gouvernement portugais pour préparer, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, une mise en œuvre rapide et pacifique de l'autodétermination et de l'indépendance pour les peuples de ses colonies.

261. En Afrique du Sud, en Rhodésie et en Namibie, les régimes minoritaires blancs continuent à opprimer les populations africaines et à violer les droits fondamentaux de l'homme. Pour ce qui est de la Norvège, nous appliquerons entièrement les sanctions qui ont été adoptées par le Conseil de sécurité contre la Rhodésie, et nous continuerons aussi à respecter strictement l'embargo sur les armes qui s'applique à l'Afrique du Sud et à travailler à ce que la pression internationale s'intensifie afin d'obtenir la suppression de la discrimination raciale dans ces régions.

262. Mais il est normal que la situation énergétique internationale et ses implications financières et économiques constituent l'un des principaux thèmes de la discussion qui aura lieu à cette assemblée générale. Plusieurs orateurs ont déjà souligné le caractère de gravité de la situation. Il va sans dire que le Gouvernement norvégien est également extrêmement préoccupé par ces problèmes, en raison même de la position double dans laquelle se trouve la Norvège.

263. D'une part, en tant qu'il appartient au monde industrialisé, notre pays dépend grandement d'autres pays industrialisés qui doivent eux-mêmes être assurés d'approvisionnements réguliers d'énergie à des prix abordables. D'autre part, la Norvège, qui devient de plus en plus un pays exportateur de gaz et de pétrole, est préoccupée par les mêmes problèmes que les autres nations productrices en ce qui concerne le rythme d'exploitation et le contrôle national sur les ressources naturelles.

264. Etant donné cette double position de la Norvège, mon pays a un intérêt national évident à éviter tout affrontement ou toute crise entre producteurs et consommateurs, et dans la mesure du possible nous contribuerons à trouver des solutions qui, tout en assurant une économie internationale saine tiendront pleinement compte de tous les intérêts légitimes, et en particulier des besoins des pays en développement dont la satisfaction dépend d'importations de pétrole.

265. En dernier lieu, j'aimerais souligner combien il est important pour le futur développement de la communauté internationale d'arriver à une solution complète et générale des nombreuses questions de première importance concernant le droit de la mer. En tant que nation maritime importante, en tant que producteur de pétrole et de gaz en provenance du plateau continental et, avant tout, en tant que nation dont la population côtière dépend en priorité des ressources de la mer, il va sans dire que mon pays attache une grande importance à la nécessité de parvenir aussi rapidement que possible à des solutions internationales de ces problèmes.

266. Le Gouvernement norvégien avait espéré qu'il aurait été possible, au cours de la première session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, d'arriver à un accord sur certains principes fondamentaux afin de parvenir à une solution d'ensemble. Mais la Conférence n'a pas réussi

à atteindre cet objectif. Néanmoins, nous avons noté avec satisfaction que la première session importante de cette conférence a réussi à créer une bonne base pour de futures négociations qui se dérouleront l'année prochaine et qui, nous l'espérons, pourront aboutir à une convention générale concernant le droit de la mer.

267. M. AL-THANI (Qatar) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de me joindre à mes collègues qui vous ont félicité chaleureusement à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que vos qualités d'homme d'Etat contribueront activement au succès des travaux de la session et à la réalisation de nouveaux objectifs importants. Ces mêmes qualités étaient l'apanage de votre prédécesseur et lui ont acquis notre profonde gratitude.

268. J'ai également plaisir à reconnaître les efforts continus et sincères du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, ainsi que la façon dont il s'est acquitté de ses devoirs et de ses responsabilités dans le but de renforcer l'Organisation.

269. La vaste gamme de questions inscrites à l'ordre du jour de cette session représente pour nous — peuples du tiers monde — un pas en avant dans la bonne direction, ainsi qu'une étape importante dans le renforcement de la capacité de l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter de ses responsabilités fondamentales.

270. Je note avec optimisme et appréciation l'attention particulière accordée au développement industriel et agricole et, notamment, aux efforts visant à l'établissement de fonds pour le développement, les établissements humains, la santé, l'hygiène infantile et la nutrition. Je note également le rôle joué par les institutions spécialisées dans l'assistance aux pays en développement. La situation déplorable de millions de personnes qui souffrent de la pauvreté, de la maladie et de l'ignorance à un moment où l'homme fait de grandes découvertes scientifiques est non seulement une cause de chagrin et de honte, mais elle constitue en soi un élément qui permet de douter de la moralité de notre civilisation et de ses véritables valeurs humaines. Nous devons donc supprimer les racines du mal si l'on veut changer la situation inhumaine de ces millions de personnes. Cela peut se faire par l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial susceptible de fournir aux pays en développement le type d'assistance financière et technique dont ils ont besoin. A cette fin, nous devrions instaurer un climat international favorable, dépourvu de tension, mettre fin à la vague d'acquisition d'armements qui s'est étendue aux petits pays et faire face à toutes les formes d'agression avec courage et détermination, de façon à utiliser les vastes sommes consacrées par les pays puissants à la fabrication d'armes destructrices pour répondre aux besoins d'édification et de développement des pays dont le retard résulte de l'assujettissement par les puissances impérialistes et exploitantes.

271. L'Etat de Qatar, convaincu que la coopération internationale constitue une base saine au progrès de l'homme, fait de son mieux pour coopérer avec les nations sœurs arabes en vue de réaliser un plan

de développement arabe régional complet, tout en tenant compte de ses propres intérêts nationaux. Il souhaite également participer au développement d'un grand nombre de pays d'Afrique, d'Asie et du monde dans son ensemble. Je ne m'étendrai pas sur ces efforts, mais je pense sérieusement que nous devons tous nous engager dans cette voie.

272. Mon pays, qui a toujours appuyé les mesures prises en vue de promouvoir la compréhension internationale, espère que cette compréhension s'étendra à l'ensemble de la communauté mondiale. Nous pensons en outre que la réalisation des objectifs de compréhension internationale et d'amitié repose sur une solution juste et pacifique des problèmes internationaux dans le cadre de la Charte des Nations Unies, de ses résolutions et de ses recommandations. Il semble naturel, lorsque l'on parle de justes solutions, de se référer aux résolutions et recommandations de l'Organisation, dont le but est de mettre fin à l'état chronique de guerre qui existe depuis un quart de siècle et que l'on appelle communément la crise du Moyen-Orient. Je note en particulier les efforts sérieux faits à l'heure actuelle afin de mettre en œuvre les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 339 (1973) du Conseil de sécurité. Ces efforts nous ont donné l'espoir de parvenir à une solution juste et honorable de la crise du Moyen-Orient.

273. A cet égard, il est important que je souligne à nouveau un fait important que l'on confronte chaque fois que l'on a essayé et que l'on essaie de résoudre la crise du Moyen-Orient. Ce fait est que la cause du peuple palestinien et de sa terre est à la racine de la crise. C'est là que repose l'origine ainsi que la persistance du problème. L'ignorance de ce fait a provoqué l'échec des arrangements internationaux en vue d'aboutir à la solution de la crise depuis que la question de Palestine a été pour la première fois soumise à l'Assemblée générale en 1947. Continuer d'ignorer ce fait ne mènera pas, naturellement, à des résultats différents. Si le problème du peuple palestinien continue d'être considéré comme un problème de secours, d'emploi et d'assimilation, si la terre des Palestiniens continue d'être considérée comme un territoire d'agglomération humaine sans frontières et sans structures existantes ou comme rien de plus qu'une frontière sûre pour Israël, susceptible d'être modifiée, on est donc en droit de conclure qu'une telle attitude est en contradiction avec la Charte et les nobles buts et objectifs de l'Organisation.

274. Si l'on ne tient pas compte du désir naturel du peuple palestinien de jouir de sa liberté et de l'autodétermination sur son propre territoire, si l'on continue d'ignorer ses aspirations légitimes en vue d'établir une entité nationale qui soignerait ses blessures et supprimerait les tentes de destitution qui pèsent sur ses épaules et sur sa conscience depuis de nombreuses années, on encourage ainsi les tentatives d'agression israélienne. Ces tentatives d'agression ont toujours visé à s'emparer de la Palestine — une Palestine sans Palestiniens — et à étouffer la lutte des Palestiniens pour recouvrer leurs droits. L'agression israélienne ne s'est pas contentée du terrorisme collectif et individuel qui règne depuis sa présence sur le territoire occupé; elle est même allée au-delà et a poursuivi les réfugiés palestiniens partout. Le bombardement quotidien des camps de réfugiés

palestiniens au Liban est un fait bien connu. Je pense que le rapport de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [A/9613 et Corr.1] contient des détails sur la destruction totale du camp de Nabatya, au sud du Liban, à la suite d'un raid aérien.

275. La guerre d'octobre du Ramadan a laissé une empreinte importante, car elle a permis au monde de prendre connaissance des réalités de la crise du Moyen-Orient et de connaître certains faits relatifs à la force, aux conditions et aux intentions des parties intéressées. A la lumière de ces faits et afin d'éviter un nouveau conflit militaire important, il est du devoir de tous, au sein de cette organisation et en dehors, de travailler de façon active et positive à la mise en œuvre de conditions permettant d'aboutir à une paix juste dans la région. Cette paix juste peut être réalisée en appliquant les résolutions du Conseil de sécurité et les recommandations de l'Assemblée générale, par le retrait d'Israël des terres occupées en 1967, et en restaurant au peuple palestinien ses droits légitimes. Cela devrait être accompli sans que ne se répète le spectacle sanglant de la ville syrienne de Quneitra. La destruction par Israël de toutes les maisons, de toutes les mosquées et de toutes les églises avant son retrait de cette ville est une nette indication qu'Israël, dans son désir d'agression, considère tous les efforts de paix internationaux comme une pression indésirable.

276. Je note avec regret qu'un Etat Membre des Nations Unies a fait fi du Comité spécial créé par cette organisation afin d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés. Cet Etat Membre a empêché le Comité spécial de s'acquitter de son rôle, foulant ainsi aux pieds de façon flagrante les résolutions de cette assemblée. Tout le monde ici sait que la violation abjecte des droits de l'homme dans les territoires occupés, sans tenir aucunement compte de l'élément humain, religieux et moral, est la raison principale qui a empêché le Comité spécial de s'acquitter des tâches qui lui avaient été confiées. Si cela est, en fait, la raison à la base de la position israélienne, qui méprise les Nations Unies, devons-nous pour autant l'accepter sans y mettre un terme ou sans la punir ?

277. Les événements sanglants et regrettables survenus récemment à Chypre ont accru la tension dans la région du Moyen-Orient et ont ajouté un nouveau problème international important aux problèmes de la communauté internationale, notamment à ceux de la région méditerranéenne. Nous espérons sincèrement que les parties intéressées se rendront compte que la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies visant au règlement des conflits internationaux doit être considérée comme étant le moyen primordial pour renforcer l'autorité de cette organisation. L'affaiblissement de cette autorité porterait préjudice à la structure et au prestige d'une organisation vers laquelle se tourne l'humanité tout entière en vue de réaliser la paix et la sécurité internationales.

278. Il est tout à fait naturel que les événements douloureux et sanglants que vit à l'heure actuelle le Moyen-Orient, ainsi que leur acuité sans cesse accrue, nous amènent à appuyer la proposition iranienne tendant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

[A/9693]. Il est clair que si Israël ne devient pas signataire du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires, le danger rapidement croissant de conflit militaire peut prendre une forme plus menaçante encore.

279. Mon gouvernement se félicite des mesures prises par le nouveau Gouvernement portugais en ce qui concerne le problème de l'impérialisme en Afrique. Nous espérons que les représentants du Mozambique et de l'Angola se joindront à nous au sein de cette organisation de façon que ces deux nations occupent la place importante qu'elles méritent parmi nous.

280. Les forces de la liberté continueront de s'attaquer aux derniers bastions du colonialisme qui subsistent en Rhodésie, en Afrique du Sud et partout ailleurs jusqu'à ce que ces bastions tombent et disparaissent à jamais de notre monde.

281. Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux nouveaux Etats qui sont devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies au cours de la présente session, en espérant que leur présence parmi nous aura une influence positive sur le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

282. Nous avons placé de grands espoirs dans les réalisations de cette session. Je prie Dieu pour qu'il nous guide lorsque nous ferons passer ces espoirs du royaume des études, des propositions et des recommandations au royaume des réalisations.

283. Le PRÉSIDENT : Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui ont manifesté le désir d'exercer leur droit de réponse.

284. M. HUERTA (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique a fait ce matin [2240^e séance] une allusion au Chili que nous ne voulons pas laisser passer ainsi car, outre qu'elle constitue une injure gratuite à l'égard de notre honneur en tant que nation, elle représente une confession du fait que l'Union soviétique a prêté la main à la campagne de dénigrement contre notre gouvernement.

285. Ce qui s'est passé au Chili n'était pas un coup d'Etat fasciste, ce qui serait tout à fait contraire à nos traditions et à nos habitudes politiques, mais bien l'échec d'un plan d'inspiration communiste soviétique — échec que ce pays regrette beaucoup. L'Union soviétique, de toute manière, n'est pas prête à accepter un témoin qui a connu dans sa propre chair les réalités d'un régime communiste.

286. Il est difficile de faire comprendre aux hommes libres ce que représente un régime d'inspiration soviétique. C'est, intellectuellement, une tâche ardue, quasi impossible, en raison de la propagande soviétique massive, irrationnelle et qui répète sans cesse les mêmes choses. C'est une propagande qui cherche son succès non pas dans la raison, mais dans la constante répétition des mêmes choses par des personnes et des moyens différents, sous des couleurs et avec des accents différents, jusqu'à ce que les mensonges eux-mêmes perdent, aux yeux des masses, leur caractère propre. C'était d'ailleurs ce que pratiquait déjà Hitler, et l'on verra aussi certaines coïncidences dans le pacte nazi-soviétique de 1939 qui a rendu possible le partage de la Pologne et qui a entraîné la seconde guerre mondiale.

287. Le cas de millions de personnes qui ont connu la réalité du communisme soviétique pour ensuite y échapper est évidemment assez différent. Ces personnes sont donc des témoins gênants qu'il importe de disqualifier par tous les moyens. D'où la référence qu'a faite ici le Ministre soviétique des affaires étrangères.

M. Ghorra (Liban), vice-président, prend la présidence.

288. En ce qui concerne les droits de l'homme, nous voudrions rappeler qu'en plus de la Croix-Rouge internationale, une série d'organisations ont visité le Chili et ont reconnu avoir pu y agir en toute liberté. Le Chili a déclaré et répète qu'il est prêt à respecter toutes ses obligations de Membre de cette organisation et que, conformément à sa propre philosophie, il entend respecter les droits de l'homme non seulement en tant qu'obligation internationale, mais comme simple conséquence du jugement de valeur qu'il porte lui-même sur l'homme et ses droits, un jugement qui émane de sa doctrine politique, de son expérience historique et de son héritage culturel, occidental et chrétien.

289. Le Gouvernement du Chili voudrait inviter le Gouvernement de l'Union soviétique à adopter une attitude semblable et à permettre à la Croix-Rouge internationale et à d'autres organisations humanitaires de visiter ses prisons et ses camps de concentration, afin que les paroles que prononcent ses représentants dans cette salle n'apparaissent pas comme pure hypocrisie.

290. M. MAVROS (Grèce) : Mon éminent collègue le Ministre des affaires étrangères de Turquie a cité certaines déclarations de l'archevêque Makarios, prises hors contexte, dans lesquelles il était question du rattachement de Chypre à la Grèce.

291. Qu'il me soit permis de rappeler que, dans tous ces textes, l'archevêque Makarios essayait simplement d'expliquer au peuple chypriote non pas la raison pour laquelle l'*enosis* — l'union avec la Grèce, qu'il estimait lui-même impossible — ne s'était pas faite, mais bien pourquoi, parmi toutes les régions du monde, Chypre fut la seule à être privée du droit à l'autodétermination. Il est évident que le Ministre des affaires étrangères de la Turquie ne s'est pas prévalu de cet argument parce qu'il croit au danger de l'*enosis*, mais parce qu'il lui est difficile d'expliquer ce qui est en train de se passer à Chypre aujourd'hui.

292. L'union de Chypre avec la Grèce est impossible parce que c'est la Grèce qui a sacrifié elle-même le droit de Chypre à l'autodétermination sur l'autel de ses relations à long terme avec la Turquie. Pour que se fasse l'*enosis*, la volonté de Chypre ne suffit pas : il faut que la Grèce la désire aussi — et, par les accords de Nicosie⁸, la Grèce a non seulement exclu l'*enosis* à perpétuité, mais a aussi assumé, en tant que puissance garante, l'obligation de protéger le régime d'indépendance de Chypre.

293. Mon éminent collègue turc semble par ailleurs avoir la mémoire bien courte et a recherché plutôt l'effet oratoire que la réalité dans cette assemblée. J'ai en effet déclaré hier [2239^e séance] que la Grèce rejette aussi bien l'*enosis* que la partition, le partage de l'île. Par cette déclaration je ne pensais pas à une nouvelle ligne politique du Gouvernement

grec. Je réitérais simplement la politique que la Grèce suit depuis la signature des accords de Nicosie, que je viens de mentionner, politique que j'ai tenu tout simplement à réaffirmer d'une façon solennelle hier devant l'Assemblée. La Grèce respecte les traités et honore sa signature.

294. En ce qui concerne le coup d'Etat du 15 juillet qui visait au renversement de l'archevêque Makarios, M. Günes s'est référé à certaines déclarations qui, en fait, démentent son propre chef de gouvernement, M. Ecevit, et le chef de la communauté turque, M. Denктаş. Les deux hommes d'Etat avaient déclaré catégoriquement que le coup ne visait pas la communauté turque. M. Günes a dit qu'il condamnait toute tentative de partage de l'île dans le passé et pour l'avenir. Mais, très opportunément, il a oublié le présent. Il a oublié de dire s'il condamnait également l'invasion de l'île par des troupes turques; il a oublié de nous dire s'il condamnait l'abolition de son indépendance et de son intégrité territoriale; il a enfin omis de nous dire s'il condamnait le déracinement des 200 000 habitants de la communauté grecque qui vivent comme réfugiés dans des conditions déplorable; il a omis aussi de nous dire s'il condamnait la violation des accords sur le cessez-le-feu qu'il avait lui-même solennellement signés.

295. Je conclus : la tragédie de Chypre ne sera pas résolue par la force, quelle que soit la puissance de feu des forces d'occupation. Personne, personne n'est suffisamment fort pour pouvoir mépriser l'opinion mondiale qui se trouve en état de révolte. La crise de Chypre n'est pas une affaire de deux communautés de Chypre; elle n'est pas l'affaire de la Grèce et de la Turquie; c'est une affaire qui regarde tous ceux qui sont représentés dans cette enceinte et dont l'indépendance et l'intégrité territoriale seraient menacées si la loi de la force et l'arbitraire venaient à prévaloir sur la loi tout court.

296. M. KYPRIANOU (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Lorsque certains d'entre nous — et je suppose la grande majorité de la population chypriote — se réveillent le matin, nous pensons que ce qui s'est passé est un cauchemar et que cela ne peut pas être vrai. Aujourd'hui, en écoutant le Ministre des affaires étrangères de Turquie, et revenant de Chypre, il m'a semblé un instant qu'il parlait de la situation sur une autre planète. A tout le moins, il a essayé de simplifier les choses à l'extrême. Ceci est compréhensible lorsque l'on s'adresse à cet organe mondial. Mais, d'un autre côté, cet organe mondial ne saurait ignorer les faits.

297. Dans son analyse de la politique étrangère de son pays il a mentionné entre autres principes que son pays était contre le fait accompli où que ce soit. Je crois qu'il parlait ici dans le contexte de différents problèmes, y compris le problème palestinien. Et il a poursuivi en parlant de fait accompli dans le cas de Chypre; en disant que ce que la Turquie essayait de faire par son opération militaire — c'est ainsi qu'il l'a décrite — était d'empêcher l'annexion de Chypre par la Grèce. En d'autres termes, il a donné l'impression que le coup du 15 juillet avait pour but l'annexion de Chypre par la Grèce.

298. Je ne veux pas rentrer dans les détails concernant ce coup, mais je pourrais peut-être rappeler à

l'Assemblée ce qu'a dit l'un des protagonistes de ce coup, qui s'est trouvé être ministre des affaires étrangères pendant quelques jours, la toute première fois qu'il est apparu à la télévision. Il a lancé un appel aux Chypriotes turcs en disant : "Cher M. Denктаş, n'ayez pas peur. Nous n'avons rien à voir avec l'*enosis*, nous ne voulons pas l'*enosis*. Tout ce que nous voulions, c'était renverser Makarios".

299. Cependant, il est parfaitement clair et évident, et je ne pense pas qu'il faille des experts militaires pour le confirmer, que le plan d'invasion de Chypre était prêt depuis déjà longtemps. Je ne pense pas qu'il soit très facile de préparer un plan et de le réaliser seulement quelques jours après un coup d'Etat à moins que, comme je l'ai dit hier, la Turquie n'ait eu des renseignements sur ce coup d'Etat auparavant, ce qui pose toutes sortes de questions et soulève toutes sortes de problèmes.

300. Le Ministre des affaires étrangères de Turquie a parlé de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Chypre. Il a dit que la Turquie souhaite respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre. Eh bien, je pense que le moment est venu — du moins dans le cas spécifique de Chypre — de savoir ce que l'on entend par "souveraineté". Que signifie la "souveraineté" dans le cas de Chypre? Que signifie "l'indépendance"? Que signifie "l'intégrité territoriale"? Lorsque par exemple il demande l'exclusion de l'*enosis* et se dit d'accord sur l'exclusion du partage, entend-il également inclure telles dispositions propres à la division et qui pourraient mener au partage?

301. Il a essayé de nous faire croire qu'il s'agissait presque d'une opération de maintien de la paix ou d'une opération visant à empêcher que quelque chose ne se passe. Eh bien, vous n'arrivez pas à ce résultat en bombardant les villes et les villages, les populations civiles et les hôpitaux avec des bombes au napalm. Vous n'y arrivez pas en tuant; vous n'y arrivez pas en violant; vous n'y arrivez pas en faisant toutes les choses qui ont été faites à Chypre.

302. Aux Nations Unies, on dit souvent qu'il vaut mieux ne pas se lancer dans des polémiques mais essayer de rendre les débats constructifs. Bien entendu, dans ce cas particulier, tout dépend de ce que l'on entend par "polémiques", car si vous voulez présenter votre thèse, vous devez d'abord dire ce qui s'est passé.

303. Toutefois, le Ministre des affaires étrangères de Turquie a parlé de négociations en vue de trouver une solution au problème et d'éviter les polémiques. Il nous a dit que la Turquie ne voulait pas d'un partage, que la Turquie ne voulait pas de l'*enosis*. Il a déclaré, je le répète, que si la Turquie avait envahi Chypre, c'était pour empêcher l'*enosis*. Alors, voyons les choses sur le plan pratique — et je reviens à ce que je disais hier soir sous une forme un peu différente. L'*enosis* et le partage étant exclus, serait-il prêt, ici, à déclarer catégoriquement ce soir que tous ceux qui ont été arrachés à leurs villages pourront retourner dans leurs foyers? Voilà un premier point. Le second point est le suivant : si les 40 000 hommes de troupe et tous les tanks sont venus là pour une simple opération, quand va-t-on les retirer? Vont-ils rester à Chypre et la population sera-t-elle maintenue loin de

ses foyers jusqu'à ce qu'un règlement intervienne ? En d'autres termes, les troupes vont-elles rester et les personnes vont-elles être éloignées de leurs foyers, servant ainsi de pions sur l'échiquier des négociations.

304. Il faudra bien qu'un jour il y ait des négociations. Le problème doit être résolu par le biais de négociations. Cependant, pour une étrange raison — tout au moins cela peut sembler étrange à certains — nous ne voulons pas tout simplement négocier de façon isolée. Nous voulons que le monde soit présent. Nous voulons que le monde soit témoin. Nous voulons que d'autres personnes soient présentes. Est-ce déraisonnable, si les intentions de la Turquie sont vraiment ce que l'on dit ? Nous souhaitons la présence d'autres personnes, parce que si nous sommes d'accord sur le principe que Chypre sera une république indépendante et souveraine, sur son intégrité territoriale, sur le fait que l'unité sera respectée, que la population qui est maintenant déplacée et éloignée de ses foyers pourra revenir chez elle et que toutes les troupes quitteront Chypre — comme je l'ai dit hier, nous sommes prêts à envisager que, pendant un certains temps, les troupes des Nations Unies maintiennent l'ordre dans le pays — si tous ces principes sont acceptés, pourquoi négocier en privé, dans les corridors ou, comme l'a dit un orateur aujourd'hui, dans une chambre noire ?

305. Nous sommes un petit pays; nous sommes victimes d'une agression; je pense qu'il n'est que raisonnable d'espérer que le monde prendra position, d'espérer que le monde se prononcera sur les principes et demandera à l'Organisation de nous aider à négocier et de ne pas nous laisser dans l'isolement. Il pourrait s'agir du genre de conférence suggérée par l'Union soviétique⁴ — nous nous félicitons de sa suggestion — ou il pourrait s'agir de quelque chose de différent; mais je crois qu'il serait exagéré de dire que nous manquons de réalisme en espérant cela. Après tout, chacun parle de "solution réaliste" ou de "réalisme". Quelle interprétation donner à tout cela ? Le mot "réaliste" signifie-t-il que nous devrions nous soumettre à la force ? Signifie-t-il que nous devrions accepter une solution qui nous serait imposée ? Une solution pourrait nous être aisément imposée, nous ne le nions pas. La force est là. Mais les Nations Unies vont-elles le permettre ? C'est pourquoi, pour quelque étrange raison, nous voudrions négocier publiquement. Nous voudrions établir les principes en public, et cela lorsque nous saurons ce que sont réellement les intentions de la Turquie.

306. M. GÜNES (Turquie) : Je prends la parole tout simplement pour donner à mon collègue M. Mavros l'assurance que je n'ai omis et n'ai l'intention d'omettre aucune question, aucun problème concernant l'île

de Chypre. Comme je l'ai dit tout à l'heure dans mon intervention, je répète ici que je répondrai sur certains aspects de la déclaration de mon collègue, M. Mavros, lorsqu'un débat général sur la question de Chypre s'instituera devant l'Assemblée, c'est-à-dire bientôt, je l'espère.

307. Profitant de l'occasion, je voudrais tout au moins rectifier une erreur manifeste. Le Premier Ministre turc, M. Ecevit, n'a jamais dit que le coup d'Etat de Sampson était une question domestique. Je crois que mon collègue est très mal informé sur ce point. D'ailleurs, M. Ecevit aurait-il fait une telle déclaration que cela aurait été une erreur manifeste de sa part car, au sein même de l'Organisation des Nations Unies, M. Makarios a souligné qu'il s'agissait d'une invasion qui avait pour but l'*enosis* et que ce coup d'Etat affectait également la communauté turque.

308. Peut-être pourrais-je encore ajouter un point sur lequel, d'ailleurs, nous aurons l'occasion de revenir. Je me demande ce que fait depuis des années dans cette République de Chypre, dans cette île, la Force des Nations Unies, si ce n'est défendre les Chypriotes turcs, dont le nombre s'élève à environ 140 000, alors que les Chypriotes grecs sont près de 500 000. J'espère qu'on ne viendra pas me dire que ces 140 000 Turcs étaient d'une bravoure telle qu'ils pouvaient venir à bout de 500 000 Grecs. Je ne crois pas qu'entre un Chypriote turc et un Chypriote grec il y ait une telle différence de force physique.

La séance est levée à 19 h 20.

NOTES

¹ Rapport de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la population (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.XIII.3), chap. I.

² Adopté antérieurement en tant que résolution 3281 (XXIX).

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément n° 50*, p. 27, point 41 de l'ordre du jour.

⁴ *Ibid.*, vingt-neuvième session, Supplément n° 27, annexe II, document CCD/420.

⁵ Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. XXVIII, n° 701.

⁶ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-neuvième année, Supplément de juillet, août et septembre 1974*, document S/11465.

⁷ A/AC.138/87 et Corr.1.

⁸ Traité de garantie (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 382, n° 5475); Traité relatif à la création de la République de Chypre (*ibid.*, n° 5476); Traité d'alliance entre le Royaume de Grèce, la République de Turquie et la République de Chypre (*ibid.*, vol. 397, n° 5712).